



HAL
open science

Grand site Sainte Victoire : un haut lieu exemplaire ?

Vincent Vlès, Emeline Hatt

► **To cite this version:**

Vincent Vlès, Emeline Hatt. Grand site Sainte Victoire : un haut lieu exemplaire ?. 2015. halshs-01192612

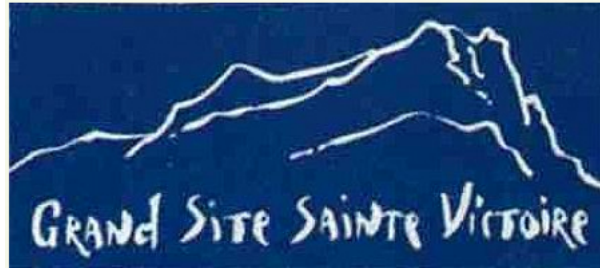
HAL Id: halshs-01192612

<https://shs.hal.science/halshs-01192612v1>

Preprint submitted on 30 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Un haut lieu exemplaire ?

© WP1 – CNRS/CERTOP/SET/LIEU – 03/09/2015





Sommaire

1. LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE GESTION DES FREQUENTATIONS	6
1.1. UNE MONTAGNE INVESTIE ET ETUDIEE : LES PREMIERES ETUDES DE FREQUENTATION	6
1.2. LES DECLENCHEURS D'UNE FENETRE D'OPPORTUNITE POUR LE DEVELOPPEMENT DE STRUCTURES/OUTILS DE GESTION DES FLUX	7
2. L'EMERGENCE D'UN « PROGRAMME » DE GESTION DES FLUX	11
2.1. LE RISQUE COMME VECTEUR DE GESTION	11
2.2. PROCESSUS ET OUTILS DE GESTION DES FLUX	12
3. L'ELABORATION DU CONTENU DU PROGRAMME DE GESTION DES FLUX	15
3.1. LES PREMIERES MESURES DE GESTION DE LA FREQUENTATION, AU CAS PAR CAS, PORTENT SUR LES PARKINGS ET LES SENTIERS.	15
3.2. LA GESTION PAR PROJET GLOBAL	18
3.2.1. La gestion par l'aménagement des stationnements	20
3.2.2. Le cas de la gestion des flux sur le plateau de Bibémus	24
3.2.3. La gestion par l'aménagement des sentiers	27
3.3. VERS UNE GESTION SYSTEMIQUE DE LA FREQUENTATION : L'IDENTIFICATION DE PRINCIPES GENERAUX	34
3.4. DE LA GESTION DES FREQUENTATIONS A L'ANALYSE DES RETOMBEEES ECONOMIQUES	35
4. LES ENJEUX DE GOUVERNANCE POUR CONDUIRE UNE GESTION DES FLUX ET POUR LA DEFINITION DE LA STRATEGIE DE GESTION	36
Documents consultés	41
Tables	43

Les massifs de Concors et de Sainte-Victoire forment un territoire boisé de près de 35 000 hectares situé aux portes d'Aix-en-Provence. Auprès du grand public, ce Grand Site bénéficie d'une forte notoriété liée à la montagne Sainte-Victoire, massif minéral célébré par le peintre Cézanne. Pour les Provençaux, il constitue un élément à part entière de leur paysage et de leur vie quotidienne. Son caractère emblématique a justifié son classement au titre de la loi du 2 mai 1930 qui place son évolution sous contrôle direct de l'État, toute modification de l'aspect du site étant soumise à autorisation spéciale du Ministère après avis de la commission des paysages et des sites. Ce classement a pour effet de soumettre à une autorisation particulière les travaux susceptibles de modifier le site, autorisation qui intervient en complément du code de l'urbanisme ou du code forestier, notamment sur les questions essentielles de l'intégration paysagère et de préservation des milieux naturels. Il a été étendu au massif du Concors, et la richesse de ses milieux naturels a justifié son inscription au réseau européen Natura 2000.

À partir de 1995, la montagne Sainte-Victoire a fait l'objet d'une Opération Grand Site, politique publique conduite par le Ministère en charge de l'environnement pour résoudre les problèmes d'excessive fréquentation et d'entretien de certains sites en France. Mobilisées au début des années 1990 suite au grand incendie de 1989 qui a ravagé plus de 5 000 ha, les 6 communes de la Montagne Sainte-Victoire se sont regroupées dans un syndicat intercommunal. En août 2000, en reconnaissance de l'intérêt du territoire dans son ensemble, toutes les collectivités locales (la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix qui représente les 14 communes concernées, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) se sont impliquées dans un projet plus vaste et global en créant le Syndicat mixte départemental Concors — Sainte-Victoire (le site a été étendu en débordement du site classé à 34 500 ha répartis sur 14 communes, dont 32 000 ha en zone Natura 2000 et 23 476 ha de nature protégée). Les collectivités territoriales du Syndicat mixte départemental des massifs Concors-Sainte-Victoire gèrent le plus grand espace naturel boisé du département, situé entièrement dans le Pays d'Aix. Elles se sont engagées statutairement pour « la mise en valeur et la protection du milieu naturel et culturel du site, en rassemblant leurs moyens et compétences » (Syndicat mixte, 2003). Sainte-Victoire a été un des premiers grands sites français à obtenir le label Grand Site de France qui reconnaît sa valeur exceptionnelle en 2004, et ce label lui a été renouvelé en 2011, ce qui contribue à la protection de son paysage (schéma de réhabilitation, gestion du site classé, principes d'aménagement durable), à la mise en valeur des éléments choisis du patrimoine bâti et naturel, et à garantir aux publics un accueil de qualité (aires d'accueil aménagées, schémas d'itinéraires de promenade et de randonnée, sécurisation des pratiques, signalétique, information et découverte culturelle, présence sur le terrain de gardes nature)..

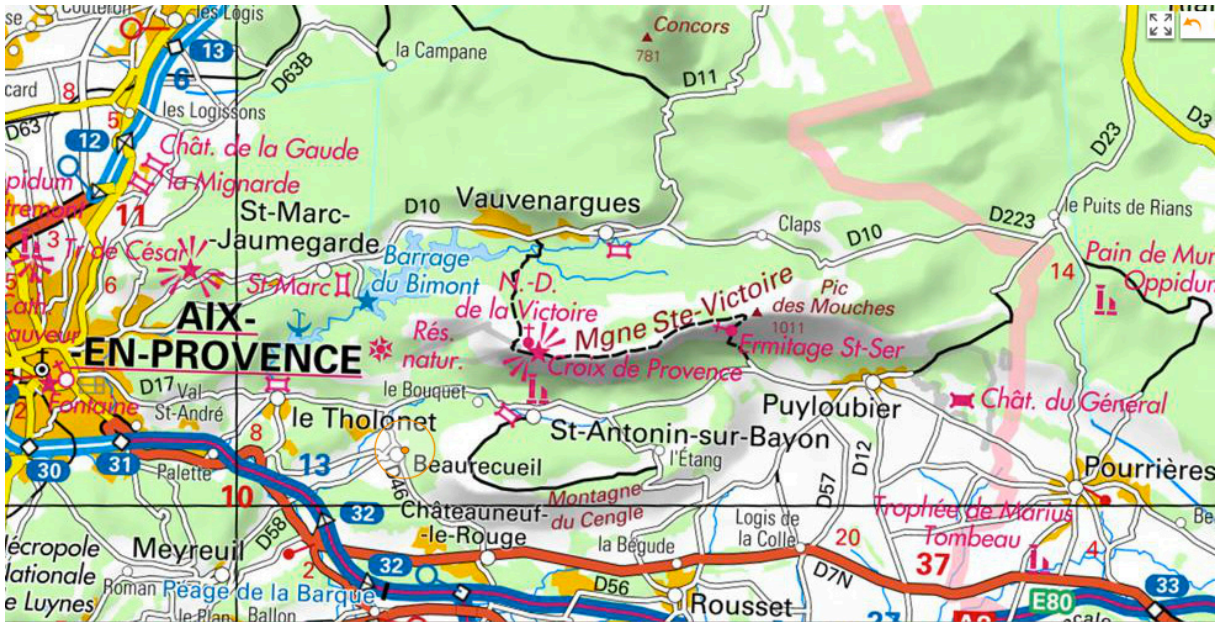


Figure X. Situation du Grand Site Montagne Sainte-Victoire.

Source : Géoportail, IGN-F., 1/06/2015, échelle 1 : 136 488 ↑N

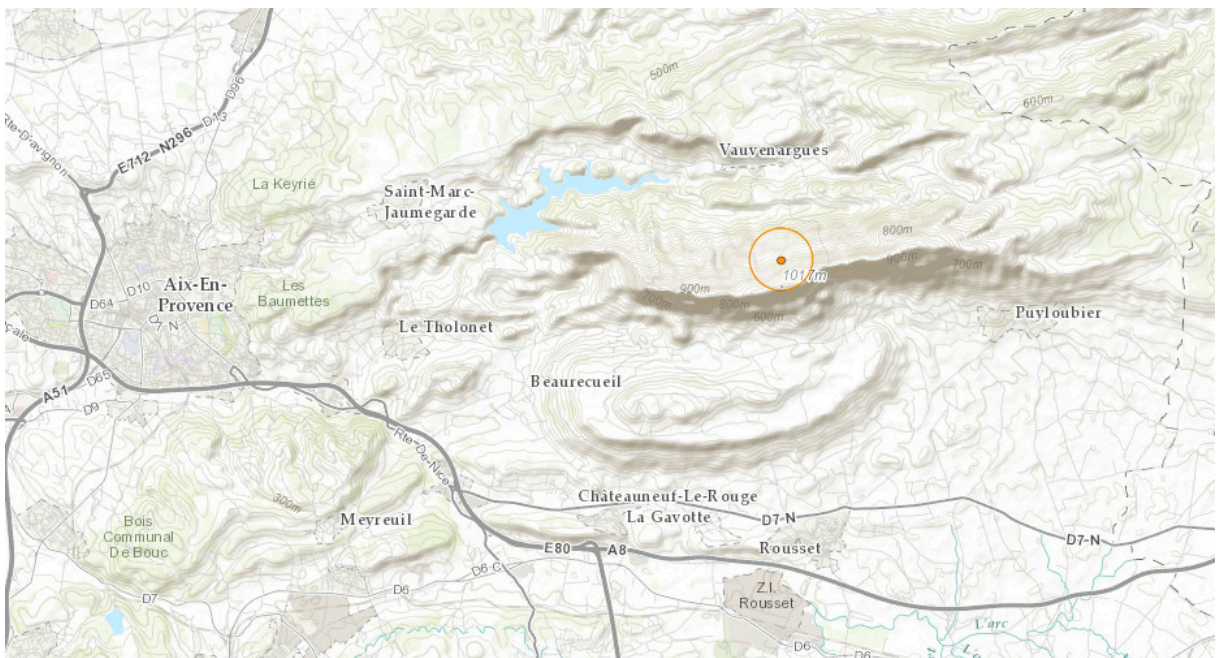


Figure X. Topographie du Grand Site Montagne Sainte-Victoire.

Source : Carte topographique mondiale ESRI, Géoportail, IGN-F., 1/06/2015, échelle 1 : 136 488 ↑N

En s'engageant sur des conventions d'objectifs avec l'État et les partenaires professionnels et financiers, les acteurs de ce territoire ont souhaité relever trois enjeux majeurs : préserver son identité paysagère, patrimoniale et locale, faire des élus, associations, résidents et professionnels les acteurs d'un projet territorial commun, répondre à la demande des publics divers qui le pratiquent. La question de la gestion de l'accueil du public est donc au cœur de ce projet et a été

conduite par toute une série d'actions toujours concertées entre les parties prenantes, des communes fondatrices du premier syndicat intercommunal en 1990 (dont la commune d'Aix, initiatrice essentielle du projet), le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État, les associations représentant les publics et les différents usages. Cet espace naturel est en effet un lieu de très forte appropriation par un public très varié : administrations, propriétaires, habitants, pratiquants d'activités de loisirs, organismes de protection de la nature. Toutes les démarches de gestion des capacités d'accueil du site sont donc accompagnées d'un effort de concertation et de communication important réalisé dans le but de permettre une récréation des publics tout en conservant l'objectif de conservation de la biodiversité et des paysages. Les collectivités initiatrices de ce travail, avant la naissance de l'opérateur local reconnu, le Grand Site Sainte-Victoire, ont travaillé par étapes thématiques, étalées sur un temps long (1990-2015), sous la forme de comités de pilotages constitués pour valider les choix et les orientations à chaque étape des démarches. Des groupes de travail thématiques ont joué un rôle de définition des états des lieux des situations, de définition des objectifs et des constructions des programmes par des mesures de gestion adaptées.

1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations

Le projet de constitution du territoire de gestion autour du principe de grand site est l'aboutissement d'une lente prise en charge des problématiques relatives à la protection d'un milieu naturel soumis aux risques liés à la fréquentation des visiteurs, problématiques apparues à partir de 1980. Un premier incendie en 1985, suivi par un second beaucoup plus destructeur en 1989, associé à « l'explosion patrimonialisante » (Gravari-Barbas, 1983) ont poussé les collectivités territoriales à comprendre, suivre puis gérer directement l'accès au site par toute une série de mesures variées.

1.1. Une montagne investie et étudiée : les premières études de fréquentation

Les premières études relatives à la fréquentation et à la protection du Massif Sainte-Victoire sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales sont menées dès les années 1990 (Association pour Sainte-Victoire) et prennent la suite de premières recherches entreprises dès la décennie 1970 par des érudits locaux, puis par des scientifiques des universités d'Aix-Marseille :

- Un premier repérage quantifié de la fréquentation du massif est réalisé le 25 juin 1972 (piétons et voitures) par l'Association des excursionnistes provençaux (Figure X),
- Une « association pour la protection de Sainte-Victoire » est créée en 1982 et regroupe 7 communes afin de mettre en œuvre une charte des droits et des usages sur le massif,
- Le gisement paléontologique, qui comportait déjà une indication de l'ordre d'urgence des acquisitions en vue de la conservation a justifié la création de la Réserve naturelle. Cartographié par MM. Dughi et Sirugue du Muséum d'Histoire naturelle d'Aix-en-Provence (1/50 000), le gisement principal qui avait déjà justifié une inscription particulière et prioritaire du domaine des Roques-Hautes (décret du 21/02/1964) à l'ouest du terrain militaire (« urgence 1 et 2 »), ainsi que du secteur interne du Cengle (Saint Antonin sur Bayon), est classé en 1991. Ces classements contribuent à la mise en place de la réserve naturelle nationale (entretien DREAL du 27 avril 2015),
- Un recensement de 26 curiosités historiques, architecturales et naturelles s'ensuit dans tout le secteur de la Montagne.

À partir des années 1980, de nombreuses études universitaires traitent l'accès à la Montagne Sainte-Victoire et ses lieux emblématiques comme « des buts de promenade » : le Prieuré de Sainte Victoire et la Croix de Provence, le barrage de Bimont, le barrage Zola, le refuge Cézanne, la Chapelle Saint-Ser, le vallon du Delubre apparaissent à cette date comme des points particulièrement sensibles, soumis à des risques élevés : *« Il y a quelques années, ces buts de promenade pouvaient être ouverts à la fréquentation sans surveillance. D'ores et déjà, cela n'est plus possible : le mobilier des refuges en particulier est saccagé et sert à faire du feu, les détritrus sont laissés à l'intérieur, la citerne au sommet est polluée, etc. Des mesures collectives urgentes s'imposent d'autant plus qu'une mauvaise solution consisterait à fermer les locaux »* (Mille lieux sur la Terre, 2004).

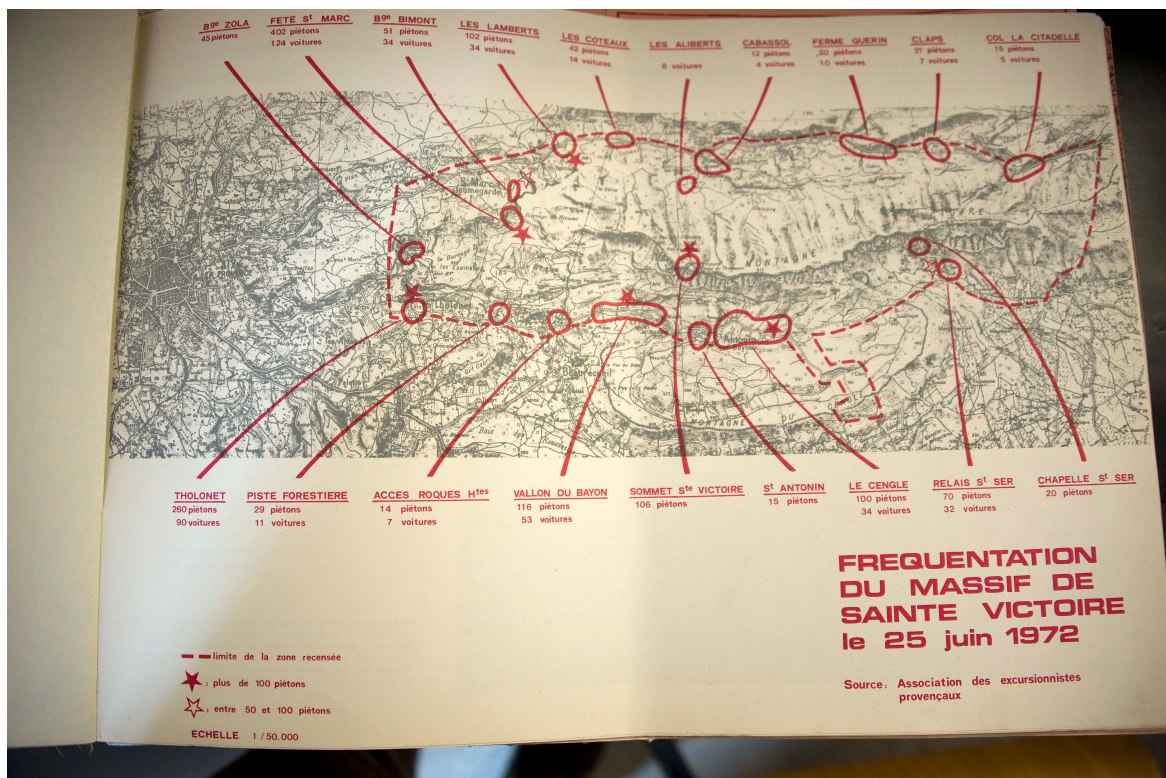


Figure X. La première étude de fréquentation, le 25 juin 1972, réalisée par l'Association des excursionnistes provençaux. Sources : Archives du Grand Site, Maison Sainte-Victoire.

1.2. Les déclencheurs d'une fenêtre d'opportunité pour le développement de structures/outils de gestion des flux

L'incendie du 28 août 1989 se produit de manière accidentelle, dans le cadre d'une opération de débroussaillage de prévention incendie. Malgré la conscience que les acteurs avaient déjà des risques, c'est l'événement qui pousse les communes à s'organiser et à développer un mécénat pour gérer les bois brûlés (5500 hectares du site classé ont alors été détruits). Cet incendie intervient à un moment où les acteurs publics et la société civile s'impliquent dans la gestion du massif. Suite à cet événement dramatique, un syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire est créé pour coordonner les actions de réhabilitation du territoire. Les actions de réhabilitation vont de pair avec une préoccupation croissante portée à la gestion des fréquentations : « *dès la suite de l'incendie, il y a eu tout de suite la préoccupation de gérer les fréquentations, le lien ayant été immédiatement établi entre la fréquentation et le risque d'incendie. Ce qui démontre que dès le départ, il y avait une vision portée par le Président de l'époque, le Maire de Vauvenargues* » (entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015).

Après l'incendie du 28 août 1989, la municipalité décide d'organiser une exposition « Sainte-Victoire Cézanne », au bénéfice de la réhabilitation du massif. Parallèlement, la Ville d'Aix-en-Provence prépare dès les années 1990 la célébration du centenaire de la mort de Cézanne en 1806. La ville d'Aix-en-Provence n'avait pas su reconnaître le génie du peintre de son vivant. Cézanne passa sa vie adulte en incessants allers et retours entre sa ville natale et Paris. Dans la capitale, il allait chercher le contact avec d'autres artistes de son temps et une reconnaissance officielle de son travail de peintre, par une participation au Salon, qui lui fut refusée pendant des décennies. À Aix-en-Provence, outre la demeure familiale du Jas-de-Bouffan, il venait retrouver la lumière et l'inspiration sur le motif : les pins de Château-Noir, les carrières ocrées de Bibémus, et surtout le

massif Sainte-Victoire (Figure X), ou encore, dans les environs, le village de Gardanne et le littoral à l'Estaque. En 2006, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort, la ville lui consacre un bel hommage, « l'année Cézanne ».



Figure X. Paul Cézanne, La Montagne Sainte-Victoire au grand pin, 1887

À cette occasion, la ville acquit deux grands sites cézaniens : le Jas-de-Bouffan et les carrières de Bibémus, dans le massif. En 2006, l'ensemble de ces lieux furent rendus accessibles au public dans le cadre d'un parcours cézarien, dont le point d'orgue est une exposition coorganisée par la National Gallery of Art de Washington comportant plus d'une centaine d'œuvres du peintre, prêtées par des musées du monde entier.

Cette mise en scène internationale débouche localement sur la nécessité d'accueillir convenablement les publics, donc sur l'élaboration d'un schéma d'accueil de ces publics. Issu de premières études de fréquentation (Société du canal de Provence, 1973 et années 1980 : Association pour Sainte-Victoire, 1990 ; Bouchez & al., 1990 ; Grillet, 1995 ; Syndicat mixte, 1995), ce schéma s'appuie sur un inventaire des aires de stationnement, effectué à partir du calcul des capacités d'accueil du moment et d'une planification, par les collectivités locales, des capacités souhaitables et souhaitées. Même si le mot n'est jamais utilisé, l'idée d'une « charge maximale » du site fait son chemin dans ce cadre (entretien Maire de Beaugard, 26 avril 2015). Elle est évaluée de manière empirique en 1995, essentiellement à partir du comptage des véhicules et des promeneurs accédant au site. Le SIVU s'accorde alors sur des chiffres de capacités en nombre de places de parking à ne pas dépasser pour la sécurité de circulation et une visite dans des conditions optimales (c'est-à-dire en évitant les pics de très haute fréquentation). Le dimensionnement et la réhabilitation des parkings du domaine départemental des Roques-Hautes (Figure X) sont fondés sur ces principes parking par parking, tandis que le Syndicat

intercommunal entreprend une étude d'insertion paysagère de ses propres aires de stationnement dont il gère l'accès au massif (Figure X).



Figure X. Information des visiteurs depuis un parking du domaine départemental.
Cliché Vincent Vlès, février 2015



Figure X. Exemple d'une étude d'interprétation paysagère avant programmation de travaux

Sources : Mille lieux sur la Terre, 2004

Les équipes de gestionnaires s'étoffent et en 2000 le passage au Syndicat mixte étend la gestion de la protection et de la valorisation du patrimoine à la totalité du territoire du PIDAF hérité du rattachement du massif du Concors¹, au Nord. Cette extension, portée par Christian Debarbarin,

¹ Suite aux grands incendies de 1979 ayant brûlé plus de 50 000 ha de forêt méditerranéenne en France, la circulaire interministérielle du 15 février 1980 intitulée « débroussaillage en forêt méditerranéenne » prescrit l'élaboration de plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF) pour les massifs forestiers du Sud-Est. Cette circulaire définit les objectifs, les procédures, les financements et la mise en œuvre du débroussaillage en région méditerranéenne. Elle préconise pour cela la réalisation de plan de débroussaillage en forêt afin de renforcer le dispositif de lutte contre les incendies. Elle met en avant la nécessité de cloisonner les massifs forestiers par de grandes coupures pastorales ou forestières, sans en préciser la forme. Elle indique que les maires doivent susciter la création d'associations syndicales regroupant les propriétaires forestiers. Les Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier prévoient les équipements et aménagements d'un massif forestier sur une période de 10 ans, afin de prévenir les incendies (information, détection), ralentir leur progression (débroussaillage, sylviculture), favoriser les actions de lutte (coupures vertes, création, entretien et sécurisation des accès, création de point d'eau) : deux procédures de débroussaillage sont prescrites respectivement pour la forêt et pour les alentours des constructions et voies publiques. Les PIDAF s'appuient sur la circulaire de 1980 et ne disposent pas d'un cadre juridique et institutionnel plus précis. Aujourd'hui, un PIDAF est donc uniquement un document d'orientation et de programmation à moyen terme des travaux spécifiques à la DFCI, c'est un document non opposable au tiers. Les communes concernées doivent élaborer ce plan avec l'aide de la DDT. Le texte de 1980 introduit pour la première fois la notion de secteurs homogènes sur lesquels doivent s'appliquer ces plans. Le feu n'ayant pas de limite administrative, son principal intérêt est d'avoir permis aux acteurs de la DFCI de raisonner à l'échelle du massif, donc au niveau intercommunal, en associant les acteurs de la gestion forestière dans un même objectif de protection.

mairie de Vauvenargues (concerné par cette partie du massif), a pris une quinzaine d'années. Les élus estiment d'un commun accord que la prévention incendie, comme la préservation du paysage et la gestion de la fréquentation, nécessitent cette extension. La zone nord du massif comporte des projets de classement de zones naturelles déposés auprès de l'Inspection des sites et accompagnés par le Syndicat de la Sainte-Victoire. Cette extension du territoire s'opère de manière consensuelle, les collectivités estimant qu'il y a une continuité territoriale jusqu'à Saint-Paul-lès-Durance, au nord. La population, les corps collectifs (agriculture et forêt) sont consultés, les propriétaires sont informés, notamment pour les changements de procédure concernant les plans simples de gestion forestière (qui réglementent les coupes de la propriété privée) désormais soumis à autorisation ministérielle.

Aujourd'hui, seules une ou deux communes varoises qui pourraient être concernées par le Syndicat ne font pas encore partie du Syndicat : constituant le même ensemble géomorphologique, elles pourraient s'associer aux démarches de régulation des modes de découverte récréative par les visiteurs. Depuis ses premières missions axées sur le nettoyage et le reboisement de Sainte-Victoire, le territoire syndical est devenu en 25 ans gestionnaire, pour son compte, mais également celui de l'État, d'un territoire dont la valeur paysagère, patrimoniale, récréative et naturelle est reconnue par des règlements Natura 2000, par la législation sur les sites classés, les réserves naturelles et par le label Grand Site qui s'étend au-delà des limites de la Montagne. Ces compétences donnent au Syndicat mixte une légitimité d'opérateur sur la gestion de l'ensemble des activités et sur la faune, plus largement sur les équilibres du milieu.

2. L'émergence d'un « programme » de gestion des flux

2.1. Le risque comme vecteur de gestion

Regroupées dans un SIVU afin de reconstituer les paysages et de garantir la sécurité du massif, les communes entreprennent dès 1990 des études relatives aux risques, donc à la fréquentation.

Des risques de nature différente sont alors systématiquement mis en relation avec la gestion des visiteurs et les implantations des habitants :

- la défense de la forêt contre le feu demeure la première préoccupation, depuis les incendies du 24 août 1986 (1 500 ha de forêts ravagées sur le versant sud du Cengle provoquant la mort d'un jeune sapeur-pompier volontaire) et celui du 28 août 1989 (qui détruit 60 % du site classé de l'époque, soit plus de 5 000 ha), faisant disparaître la faune spécifique des versants sud et mettant à nu des gisements, des grottes, des ruines et des vestiges. La valeur patrimoniale du massif s'ébauche dans les esprits des gestionnaires à partir de ces années-là. Le massif étant emblématique et l'incendie de 1989 ayant laissé des traces indélébiles, des efforts sans précédent sont consentis pour éviter que ne se reproduise une telle catastrophe. Les rapports entre le risque incendie et une fréquentation mal maîtrisée apparaissent sans équivoque dans tous les documents d'archives ;

- le risque de rupture des barrages vient appuyer cette mise en précaution : l'inondation catastrophique en aval précédée par une onde de submersion, notamment possible à partir du barrage-voûte de Bimont, est prise en compte. Ce barrage retient une capacité maximale de stockage de 40 millions de m³ destinés à assurer une réserve pour le Canal de Provence afin

d'augmenter la desserte en eau du pays d'Aix et d'alimenter correctement les communes de Gardanne et de Trets. 52 000 personnes vivent dans la zone de sécurité immédiate et de nombreux établissements scolaires et commerces y sont présents ;

- la compatibilité de la pression de la chasse avec les objectifs environnementaux de la Réserve naturelle est également étudiée : si la pression de chasse est globalement considérée comme faible ou nulle dans la réserve, elle est jugée forte en périphérie et les chasseurs exercent pleinement leur pratique aux abords des zones limitées. Les manques à la discipline de tenue des chiens de chasse provoquent dans les années 1990 des conflits avec le public qui ne comprend pas pourquoi les chiens de chasse non tenus par leurs propriétaires pénètrent dans la réserve tandis que leurs chiens y sont interdits. La question du danger pour les visiteurs les jours de chasse est également posée. Ces conclusions des études sont reprises plus tard dans les inventaires ZNIEFF (Beltra, Michaud, 2008) et Natura 2000 (Syndicat mixte départemental des massifs Concors — Sainte-Victoire) ;

- la compatibilité avec certaines pratiques sportives commence à apparaître pour le parapente de loisir sportif, l'escalade, le vol libre vis-à-vis des zones de nidification de l'aigle de Bonelli, et même, par endroits, pour la randonnée (Figure X).



Figure X. Gestion des activités de vol libre sur le versant ouest du massif.
Cliché Vincent Vlès, février 2015

2.2. Processus et outils de gestion des flux

La compréhension des flux des différents usagers de la Sainte-Victoire s'appuie principalement sur l'analyse des espaces de stationnements réalisée auparavant à la demande des services de l'État, garant du site classé, mais non directement en prise avec la gestion de sa fréquentation. Le SIVU réalise également un schéma de réhabilitation de la régénération du massif pour traiter des questions paysagères (1991). Il met en place, en 1998, une équipe de gardes nature grâce aux emplois jeunes, qui se structurent peu à peu en « groupe de surveillance

et d'accueil » (12 gardes nature sont aujourd'hui sur le terrain). La mission première de cette équipe est d'informer la population et les visiteurs sur les dangers et les conditions opérationnelles liées au « risque noir », c'est-à-dire l'accès et la circulation des services de défense de la forêt contre l'incendie et des services de sécurité (entretien directeur du GSSV, 29 avril 2015).

Les compétences initiales du Syndicat intercommunal liées à l'Opération Grand Site sont donc dès l'origine centrées sur la gestion de la fréquentation, les élus locaux s'étant fixé pour mission de la stabiliser (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015 ; entretien vice-président du Grand Site, 28 avril 2015 ; entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015). L'extension liée au passage au Syndicat mixte permet d'étendre au massif du Concors les compétences de l'Opération Grand Site. Dans un premier temps, le Syndicat intercommunal des années 1990 assure 3 types d'interventions qui touchent directement la question du rétablissement de la valeur paysagère et du contrôle des flux : l'aménagement des parkings, l'enfouissement des lignes électriques dans le cadre des lignes budgétaires « éléments paysagers » et la création des sentiers. Cette préoccupation est confortée par les travaux scientifiques des archéologues, des géographes et des économistes qui émettent des recommandations. Par exemple, des propositions d'aménagement de sentiers à thème sont formulées par les archéologues (Mocci) : *« il serait judicieux de créer un sentier sur les abords du site archéologique afin de permettre aux nombreux usagers de Sainte Victoire d'en découvrir ses richesses historiques. Pour cela, sur des panneaux, on expliquerait, en résumant l'histoire de l'oppidum, ainsi que celle de l'aqueduc romain visible le long de la D. 17. Il serait également possible de créer une table d'orientation puisqu'une magnifique vue s'offre du plateau où se trouve le site. Cependant, il serait nécessaire de préserver le site, en le protégeant contre les pilleurs des richesses archéologiques »*. De même, la restauration des terrasses de Saint-Antonin est proposée, ainsi que l'amélioration du balisage (notamment du GR9) et l'installation de panneaux d'information en bois (sentier botanique du domaine de Roques-Hautes, Figures X).



Figure X. Sainte-Victoire depuis le parking de l'Aurigon, domaine de Roques-Hautes
Cliché Vincent Vlès, avril 2015



Figure X. Le parcours botanique, versant nord.
Cliché Vincent Vlès, avril 2015

Dans le domaine de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, l'intervention a été planifiée à partir d'un inventaire réalisé avec la DRAC qui a défini des critères d'intervention sur les 10 ans en fonction de priorités très ciblées. Ceci est lié au fait que le Syndicat n'a la capacité que de traiter deux bâtiments par an au maximum sur un total de 250 ouvrages (entretien chargé de mission aménagement, 3 février 2015).

En 1996, l'initiative est relayée par les collectivités locales : c'est à la demande du Syndicat intercommunal du Massif Sainte Victoire et en collaboration avec la Diren qu'une série d'études, dont une *étude sur la fréquentation touristique et récréative du massif Sainte-Victoire*, sont réalisées notamment par les universités (l'université de Provence et celle de Méditerranée, Nectoux & al., 1996 ; Université d'Aix-Marseille, 1996 ; Université de Provence, 1996 ; Gabert, 1998). D'abord, ces analyses ne comportent que des comptages et des enquêtes auprès des touristes (Nectoux & al., 1996). Toutes constatent déjà que la fréquentation du Massif Sainte-Victoire est très importante et s'accroît d'année en année, et que cette fréquentation est caractérisée par une grande variété des centres d'intérêt. Elles mettent en avant le fait que cette fréquentation, si elle induit des risques, produit également des charges pour les collectivités locales qui doivent réaliser les aménagements nécessaires à l'accueil, l'entretien et la surveillance du Massif.

Toutes les études ultérieures sont entreprises à l'initiative du Syndicat et toutes sont suivies par des programmes d'interventions en plusieurs phases : d'abord sur les parkings, ensuite sur les sentiers, puis visant à la connaissance des usagers et la mise en place d'un observatoire permanent de la fréquentation et de ses retombées. Le programme de gestion de la fréquentation et des capacités d'accueil (et de charge des sites les plus sensibles) est donc directement issu de ces études et des observatoires créés dans cette optique : observatoire cartographique (SIG), observatoire photographique (observatoire du territoire) et observatoire de fréquentation (avec écompteurs en 2015) qui permet l'acquisition, le suivi scientifique et opérationnel et la valorisation des connaissances acquises sur le site. Ce programme est complété par des rapports annuels préparés à partir de l'analyse des tableaux de bord par agents et adressés à l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et privés. Depuis l'obtention du label Grand Site de France,

les programmes d'intervention font désormais l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs passées entre le Syndicat et ses partenaires financiers (OGS, convention d'objectifs Forêt, contrat départemental).

3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux

Déjà dans le rapport réalisé par Nectoux et Richez en 1996, la question des indicateurs relatifs à la *charge liée à la visite* est abordée et différenciée pour la première fois :

- ceux permettant de mieux connaître les visiteurs et leurs motivations, afin de mieux répondre à leur demande,
- ceux permettant de mieux apprécier les conflits d'intérêts entre les visiteurs, les propriétaires privés et les résidents,
- ceux permettant d'évaluer les retombées pour l'économie locale et les possibilités de les améliorer,
- ceux permettant d'évaluer les impacts des politiques publiques mises en place pour l'aménagement et la gestion du site sur les dynamiques tendancielle d'évolution,
- ceux permettant d'évaluer les dépenses supportées par les différents partenaires publics (état, région, département, communes) pour la gestion du site au regard de l'origine des usagers,
- ceux permettant de définir une méthode d'observation statistique qui permette d'actualiser ultérieurement les enquêtes à moindre coût.

Pour autant, cette distinction ne fait pas encore l'objet à cette époque d'une individualisation des choix d'indicateurs à suivre dans le temps : il faudra attendre en fait pour cela les résultats de l'étude TRACES TPI EOLE de 2010. Mais la démarche est posée deux décennies auparavant.

3.1. Les premières mesures de gestion de la fréquentation, au cas par cas, portent sur les parkings et les sentiers.

Dans les années 1990, les enquêtes qualitatives auprès des usagers reposent sur des questionnaires élaborés par des sociologues et administrés par des étudiants des universités d'Aix-Marseille I et II (en géographie et en sciences économiques). Les calages quantitatifs, réalisés par l'équipe du SIVU, reposent sur des comptages de véhicules et dénombrement systématiquement le nombre de voitures garées sur les parkings et le long des routes (avec numéro terminal des plaques minéralogiques pour déterminer l'origine géographique des visiteurs). Ces enquêtes sont administrées en semaine, le week-end, pendant les jours fériés et même lors des vacances scolaires, selon des parcours précis à heures déterminées, sur les deux versants.

Ces analyses de la capacité et de l'occupation des principaux parkings du massif font apparaître des niveaux de saturation précis sur certains parkings. Dès cette époque, la zone la plus fréquentée se situe au niveau du barrage de Bimont qui attire l'essentiel des visiteurs d'Aix et de sa région. Le public y vient principalement pour le site et les paysages. L'intérêt pour le sport et la détente ne représente qu'un faible pourcentage, la moitié venant surtout pour les activités de promenade. L'essentiel des visiteurs a un niveau social relativement élevé (beaucoup de cadres).

Ces résultats seront confirmés lors de l'enquête de 2009-2010 et par l'observatoire des fréquentations.

Ces études et enquêtes permettent de dresser des premières cartes de flux et de points d'accueil à traiter en priorité à partir desquels un premier réseau de sentiers est tracé et son entretien programmé, ainsi que des secteurs où il convient d'envisager la contention des véhicules (Figures XX).

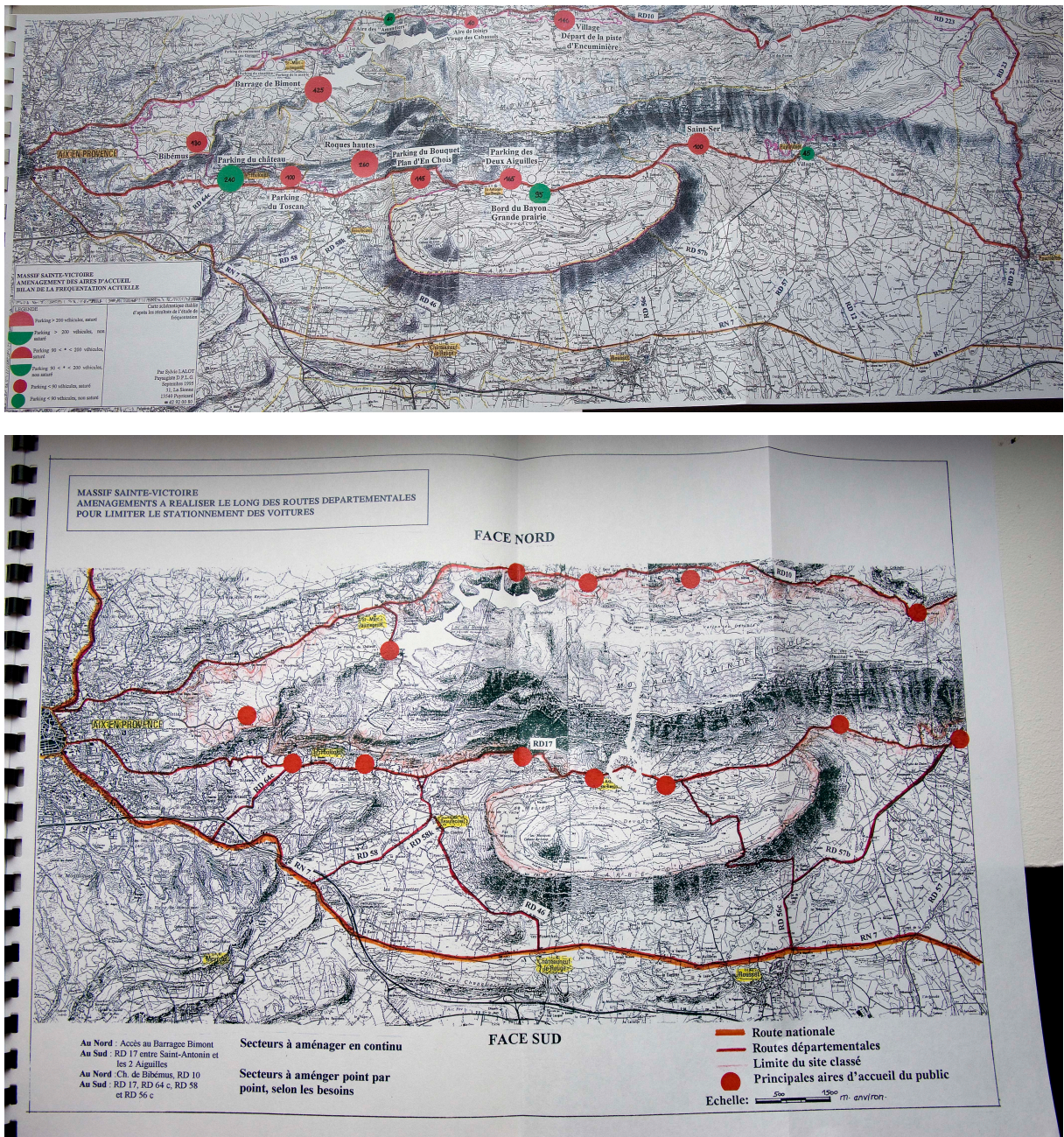


Figure XX. Inventaire des potentialités et propositions pour un réseau de sentiers
sources : Archives du Syndicat mixte du Massif Sainte-Victoire, 1995

La répartition et le choix des lieux à traiter pour l'accueil du public sont effectués selon trois critères (entretien DREAL, 27 avril 2015) :

- la charge maximale atteinte dans chaque secteur de la montagne attenante,
- les capacités relevées et potentielles en périphérie du massif,

- les contraintes de l'amélioration fonctionnelle (sécurité routière) et paysagère de l'accès à chaque entrée de site.

Les estimations de 1996 font état d'une fréquentation totale par an de 712 000 personnes (dont 40 % les dimanches et fêtes), avec un pic maximum de 9 600 personnes sur le site (dimanche exceptionnel). En moyenne, le dimanche accueille 6 600 visiteurs, les samedis et jours de ponts 3 170, les jours de semaine : 1 175/jour, la fréquentation journalière annuelle moyenne s'élevant donc à 1 950 personnes. La moyenne de la visite est de 4 heures et les nuisances provoquées sont qualifiées, dans l'étude, de « *plus importantes que celles que résidents et propriétaires, qui, en général, participent à la protection et à l'entretien des espaces* ».



Figure X. À la Croix de Provence, alt. 948 m samedi 25 avril 2015.
Cliché Vincent Vlès

Cette estimation ventilée selon les nombreux sites d'accès permet d'analyser la fonction de chaque parking, son inscription paysagère, la sécurité qu'il permet à la fois pour la visite et pour l'accès des secours et ses potentialités d'évolution (agrandissement ou, au contraire, restriction voir fermeture), le tout issu d'une concertation poussée entre tous les acteurs. Les rencontres entre les chargés d'étude, l'Architecte des Bâtiments de France, la Direction régionale de l'Environnement, une paysagiste missionnée pour ce travail (Sylvie Lalot), l'architecte de la maison Sainte-Victoire, l'Office National des Forêts, le Syndicat et les maires des communes permettent de prendre les décisions de remodelage de parkings (par exemple le parking des Deux Aiguilles, Figure X), de réorganiser le stationnement, de fixer ou restructurer les départs de chemins, les aires de pique-nique, de fixer les moyens de sauvegarde et de renforcement de la végétation (travaux de nivellement de sol, compactage des pistes de circulation, plantation d'arbres pour paysager les parkings afin d'en réduire l'impact visuel).

À partir de cet état des capacités souhaitées, le Syndicat entreprend, dans ces années 1993-1995, un important programme d'aménagement des aires d'accueil en fonction de l'évaluation de la capacité des parkings et des aménagements à réaliser le long des routes départementales pour limiter le stationnement des voitures. Deux types d'intervention sont privilégiés : les secteurs à aménager en continu, qui recouvrent l'ensemble de la voirie nationale et départementale, et les secteurs à aménager point par point, selon les besoins, qui concernent les principales aires d'accueil du public.

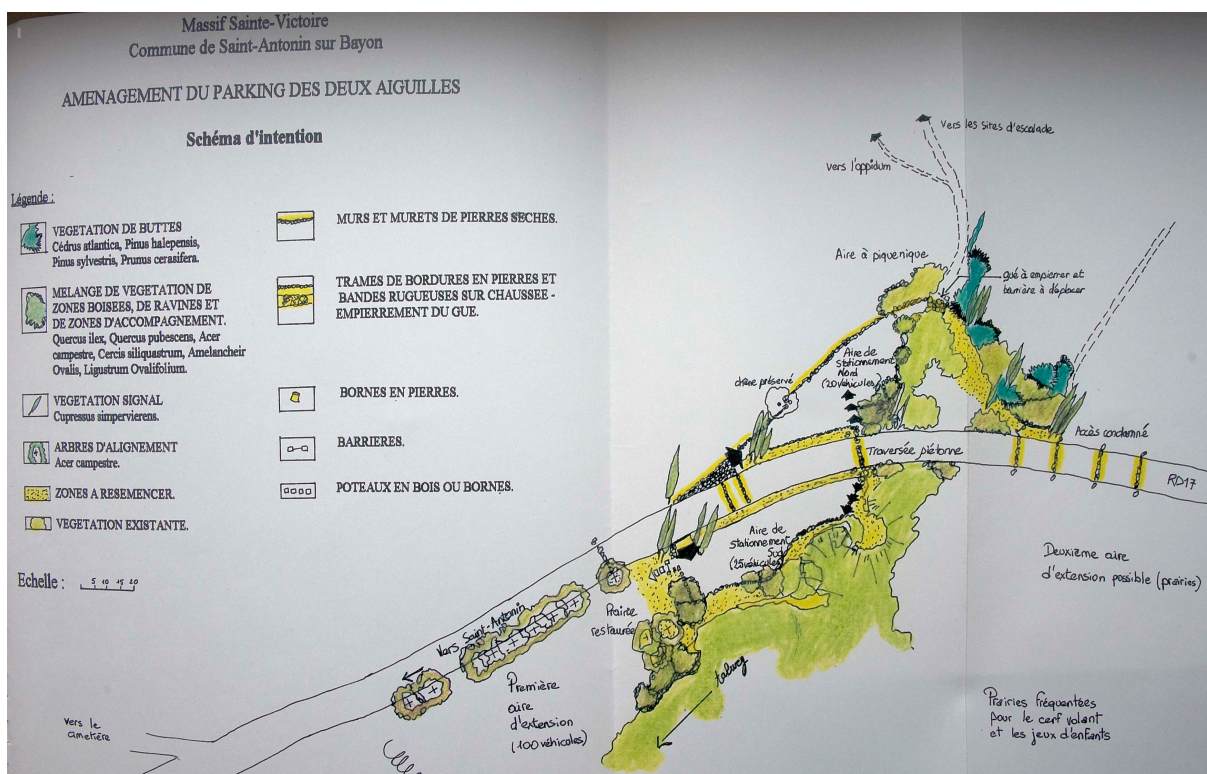


Figure X. Extrait du *programme d'aménagement des aires d'accueil*, sources : Sylvie Lalot, 1995

Les modalités de ces réalisations sont ensuite détaillées dans un avant projet détaillé (APD) présenté en Commission départementale des Sites, puis décliné dans des programmes d'aménagement avec consultation des entreprises pour l'exécution des travaux. L'aménagement du parking des Deux-Aiguilles est l'illustration de la résolution des difficultés d'inscription paysagère et de reprise de la limitation des flux à partir des capacités d'accueil malgré « *les difficultés de la coopération intercommunale avec les autres partenaires (État, Département, associations, chasseurs...), la lourdeur et les exigences des procédures administratives imposées par le classement du site et les difficultés à obtenir des financements* » (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015).

3.2. La gestion par projet global

À partir de la mise en place du Syndicat mixte dans le cadre de l'obtention du label en 2000, un projet territorial est défini et mis en œuvre. Il permet d'insérer les mesures ponctuelles,

souvent prises en urgence, dans une vision à long terme débattue et partagée par les acteurs de la Montagne. Il assure le passage d'une phase de mise en sécurité à une phase de planification et de gestion environnementale et paysagère à long terme, en lien avec les missions d'accueil des publics. « *Ce glissement de l'entrée sécurité vers l'intervention naturaliste a permis de mieux prendre en compte les critères de gestion de l'érosion, des sur fréquentations. Pour autant, les objectifs de gestion de la capacité de charge demeurent très flous dans le plan de gestion du site, avec « des formules très générales du type : on fait un accueil de qualité sans favoriser la fréquentation »* (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015).

Ce « projet territorial », adopté en 2003 par le Syndicat et par les instances de chacune des collectivités locales, a formalisé les engagements que le Grand Site Sainte-Victoire a pris dans le cadre de sa labellisation Grand Site de France® en 2004 :

1. offrir au public un accueil de qualité (aires d'accueil aménagées, schéma d'itinéraires de promenade et de randonnée, sécurisation des pratiques, signalétique, information et découverte culturelle, présence des garde-nature) qui s'appuie sur trois principes fondamentaux : la maîtrise de la fréquentation (maintien global du nombre de visiteurs, organisation de l'espace et orientation des flux), la limitation des impacts sur l'environnement (zonage des milieux sensibles, mis en défends, rigueur et sobriété des aménagements) et le respect des acteurs locaux (propriétaires, professionnels et habitants) ;
2. préserver les équilibres paysagers caractéristiques (schéma de réhabilitation, gestion du site classé, principes d'aménagement durable) et conserver voire enrichir le patrimoine naturel (programme de suivi scientifique, gestion d'espaces naturels, plan de gestion cynégétique) ;
3. restaurer et mettre en valeur des éléments choisis du patrimoine bâti vernaculaire, historique et religieux (inventaire du patrimoine, programmes d'action) ;
4. protéger le massif par une politique de prévention des incendies et encourager une valorisation de l'espace forestier au travers d'activités économiques, dans le cadre d'une charte forestière de territoire, par le développement d'une exploitation forestière raisonnée et le soutien à l'agropastoralisme ;
5. promouvoir un développement local durable, en accompagnant les manifestations locales, participant aux initiatives privées de mise en valeur du territoire, soutenant les professionnels du tourisme et producteurs locaux et en initiant l'émergence d'une véritable « culture Sainte-Victoire » (dossier Label Grand Site de France, 2004).

La construction des politiques d'accueil du grand site a reposé sur des principes communs basés sur une démarche pragmatique d'anticipation (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015 ; entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015 ; entretien vice-président du Grand Site, 29 avril 2015). La charge admissible qui a prévalu aux calculs de la taille des parkings et aux contentions visant à limiter les accès et à intégrer un ensemble de points qui en ont fait le succès (Vourc » h, Urbanis, 1999 : 35) :

- La capacité d'un site ne se limite pas à la seule charge physique ou écologique, mais résulte de l'interaction de différents facteurs,
- Elle intègre des aspects sociaux, relatifs aux perceptions et pratiques des habitants permanents du site ainsi qu'aux attentes et à l'expérience des visiteurs,
- Elle associe des critères scientifiques (écologie, archéologie, sociologie, économie...) et des jugements de valeur,
- Elle est fonction des objectifs de gestion que l'on se fixe pour un espace donné (conservation stricte, ouverture limitée, ouverture au grand public...),
- Elle peut varier en fonction des moyens techniques, humains et financiers dont dispose le

- gestionnaire d'un site,
- Elle appelle une démarche de concertation, ses effets pratiques étant d'autant mieux acceptés que les différentes parties en cause sont associées à sa détermination.

Ce projet crée pour la Montagne Sainte-Victoire une gestion des fréquentations en fonction des types d'accueil et des outils disponibles. On peut y distinguer une gestion des fréquentations par l'aménagement des stationnements, l'aménagement des sentiers, une appréhension plus systémique des flux et, enfin, une attention nouvelle aux retombées économiques.

3.2.1. La gestion par l'aménagement des stationnements

La gestion des fréquentations par les points d'entrée sur le grand site (les parkings) est stratégique. Elle repose sur une pratique déjà rompue, car ancienne depuis les incendies de 1985-1989 et sur un ensemble de méthodes bien connues par les organismes spécialisés permettant de connaître et de maîtriser les flux.

Quatorze ans après l'étude de fréquentation de 1995, une mission d'assistance méthodologique pour la connaissance de la fréquentation de la Montagne est confiée en 2009 par le Grand Site au bureau d'études TRACES TPI/ÉOLE. Elle vise à connaître et suivre, dans le temps et dans l'espace, la fréquentation des espaces naturels du site, à mettre en évidence la répartition des visiteurs sur tout le territoire et à mettre à la disposition du gestionnaire du Grand Site les résultats. Ces analyses sont envisagées comme un préalable à la création d'un observatoire permanent de la fréquentation.

Cette nouvelle étude livrée en 2010 fait état d'une augmentation de 28 % de la fréquentation globale du site entre 1995 et 2010. Cependant, élaborée selon des méthodes différentes et en des lieux de comptage souvent différents ou nouveaux, la méthodologie rend les comparaisons et l'étude des évolutions délicate dans le temps, d'où la mise en œuvre ultérieure d'un observatoire permanent des fréquentations par le Syndicat mixte.

Principaux parkings	Enquêtes		Évolution	
	1995	2010	En nbre de visiteurs	En pourcentage
Aurigon	83 000	131 700	+48 700	+59 %
Bimont	171 000	209 000	+38 000	+22 %
Saint Ser	17 000	51 400	+34 400	+202 %
Col des portes	8 500	19 500	+11 000	+129 %
Puits d'Auzon	9 000	14 400	+5 400	+60 %
Deux-Aiguilles	51 000	52 000	+1 000	+2 %
Anchois	53 000	43 200	-9 800	-18 %
Bibémus	59 000	46 300	-12 700	-21 %
Venturiers	59 500	46 300	-13 200	-22 %

Figure X. Évolution des flux depuis les principaux lieux de comptage.

Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.7.

Comme la précédente, cette étude analyse la fréquentation à partir des points d'accès au massif, c'est-à-dire à partir des parkings (certains ont changé depuis 1996) et des aires d'accueil (au total, 34 aires de stationnement) pendant 32 jours au printemps et à l'automne. Elle s'est concentrée tout entière sur la Montagne Sainte Victoire, ne prenant pas en compte le massif du Concors au Nord et du Cengle au Sud, où la fréquentation est de moindre importance. Parallèlement, une étude spécifique a été réalisée sur le parc départemental de Roques-Hautes par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône (qui en est propriétaire), avec des méthodes similaires. Suite aux aménagements des parkings et des sentiers d'accès, contrairement à 1995, le Sud paraît plus fréquenté que le Nord (53 % contre 47 %), l'Ouest concentrant toujours 74 % des visiteurs.

La méthodologie et la fréquence des relevés des études quantitatives et qualitatives entreprises par le bureau d'études permettent d'acquérir des données représentatives de la fréquentation annuelle. L'enquête qualitative repose sur 1002 questionnaires effectués sur 7 points d'enquête (parkings les plus importants : Bimont, Maison Sainte-Victoire, les Deux-Aiguilles, Les Venturiers, Saint Ser, Le Tholonet, Puits d'Auzon). Elle permet de connaître, de manière assez classique, le profil des visiteurs (genre, âge, catégorie socioprofessionnelle, habitude de visite, mode de visite, heure d'arrivée, temps passé, activités pratiquées). L'enquête quantitative est basée sur 106 relevés entre le 1^{er} avril et le 15 novembre 2009, elle repose sur un échantillon qui couvre plus du tiers de la période au deuxième et au quatrième trimestre, c'est-à-dire la période où les 2/3 des randonneurs fréquentent le site qui couvre également 60 % de la fréquentation automobile annuelle du domaine de Roques-Hautes. L'enquête quantitative est donc menée sur un an (2009-2010), l'enquête qualitative sur 8 mois (18 avril, 1^{er} novembre 2009), à l'exclusion de juillet et août, ce qui peut poser problème vis-à-vis des flux touristiques d'origine plus vacancière, non pris en compte.

La fréquence des relevés a permis d'acquérir des données représentatives de la fréquentation annuelle puisque l'échantillon des comptages des véhicules sur les parkings représente 60 % de la fréquentation automobile totale. Le repérage des différents itinéraires a été réalisé à partir de 2062 enquêtes cartographiques conduites auprès des visiteurs, données renforcées par 14 points de comptage automatique situés sur les sentiers de grande affluence (écocompteurs).

Nombre de relevés ¹ mensuels pendant la période d'étude.			
Avril	9 jours	10 relevés	30%
Mai	14 jours	15 relevés	45,20%
Juin ²	10 jours	12 relevés	33,30%
Juillet ²	7 jours	14 relevés	22,60%
Août ²	7 jours	14 relevés	22,60%
Septembre ²	13 jours	18 relevés	60%
Octobre	12 jours	12 relevés	38,70%
Novembre	11 jours	11 relevés	36,70%
Entre le 15 Novembre 2009 et le 30 Mars 2010 : absence de données ³ .			

La distribution du stationnement à l'échelle de la montagne Sainte-Victoire est présentée selon deux axes :

- ✓ d'une part, l'analyse des relevés de terrain compris entre le 01 Avril et le 15 Juin ET entre le 15 Septembre et le 15 Novembre 2009
- ✓ d'autre part, l'analyse des relevés de terrain pendant la période DFCl, entre le 15 Juin et le 15 Septembre 2009. Ce choix s'explique par le fait que certaines aires de stationnement sont fermées en période DFCl.

¹ Les relevés de terrain sont réalisés :

- ✓ en matinée : entre 9 H30 et 12H30
- ✓ l'après-midi : entre 13H30 et 16H30

² Entre le 15 juin et le 15 septembre, 42 relevés en période DFCl

³ Les relevés à la charge du Syndicat Mixte des Massifs Concors-Sainte-Victoire n'ont pu être réalisés selon le tableau de bord défini dans le cahier des charges



Grand Site Sainte Victoire/Eole/Traces tpi/Etude de fréquentation
Octobre 2010



Figure X. Nombre de relevés mensuels pendant la période d'étude
Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.5.

L'évaluation de la fréquentation globale annuelle repose sur deux approches : une approche fondée sur le relevé exhaustif du nombre de véhicules en stationnement sur la totalité des parkings autorisés et des aires de stationnement « toléré » sur le site d'étude (64 relevés) y compris en période estivale, et une approche complémentaire fondée sur des comptages automatiques sur le seul site du domaine départemental des Roques-Hautes visant à caler les résultats globaux de la Montagne sur ceux, exhaustifs, connus et « réels » (TRACES, p. 6) du domaine (4 parkings) qui représente 25 % du stationnement du Grand Site. L'étude de la régression linéaire entre les deux niveaux territoriaux des stationnements a permis de mettre en évidence une bonne fiabilité de représentativité de la fréquentation du domaine de Roques-Hautes (coefficient de variation de 0,86, soit une fiabilité de 86 %).

Calculé à partir d'un échantillon de 859 véhicules, le nombre moyen de visiteurs par véhicules s'élève à 2,5 (enquêtes Syndicat mixte et Conseil général). Comme le nombre de véhicules associé à la fréquentation des espaces naturels a été évalué à 370 900 véhicules, la fréquentation totale annuelle est estimée à 927 255 visiteurs entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010. Regroupées en 11 secteurs de comptages, les 33 aires de stationnement permettent de suivre les évolutions de chaque secteur d'accès au site depuis 1995. Cette évolution montre l'efficacité des actions entreprises par le Grand Site et le Conseil général puisque l'aménagement des parkings, réalisé par des restructurations, des agrandissements ou des fermetures partielles montre des recentrages notables des flux vers les lieux privilégiés par l'action publique pour la fréquentation, en évitant les sites fragiles ou fragilisés. Par exemple, les agrandissements des parkings des Roques-Hautes accueillent plus de flux, ceux des deux-Aiguilles ou permettant l'accès nord par le versant des Venturiers permettent de diminuer la charge de 13 à 14 % (ces secteurs étaient fortement fréquentés en 1995). De même, les variations quotidiennes analysées sur chaque secteur permettent d'ajuster à petite échelle les conditions de l'accueil et l'ouverture ou la fermeture d'activités ou de secteurs : les augmentations ou les diminutions sont en effet directement corrélées avec la nature des activités pratiquées depuis ces parkings.

La répartition des arrêts entre parking autorisé et aire de stationnement « tolérée » montre que, si le stationnement sur parkings autorisés regroupe 93 % des stationnements, le stationnement sauvage peut totaliser exceptionnellement jusqu'à 23 % des accueils de véhicules l'après-midi sur les secteurs les plus aménagés (Roques-Hautes), contre 2 % en matinée. Néanmoins, globalement,

la fréquentation ne génère pas systématiquement de stationnement hors des parkings eux-mêmes. Le dépassement de la capacité d'accueil des parkings débouche plus sur un stationnement anarchique dans leurs limites internes qu'en périphérie d'aire de stationnement. Comme en station touristique du littoral ou en station de montagne, on observe ici une gestion des stationnements qui accepte que la configuration des modes de stationnement permette un dépassement temporaire de la capacité d'accueil. Certains parkings dont les accès routiers ne disposent pas de contentions en dur (plots, rochers, etc.) voient néanmoins un stationnement sauvage s'opérer sur ces axes à proximité les jours de grande affluence (parkings des Venturiers : 7 jours/an, Bibémus : 13j/an, l'Anchois, le Bouquet). Le nombre de jours où la capacité d'accueil théorique (CAT) est atteinte sur les parkings fait également l'objet d'un dénombrement (par exemple, l'Anchois = 57 jours ; l'Aurigon = 22 jours ; le Bouquet = 17 jours/an), ce qui permet d'évaluer approximativement le déficit de nombre de places par rapport à des pics de fréquentation dont le Grand Site accepte qu'ils soient atteints sans entreprendre pour autant un agrandissement de la capacité (entretien directeur du Grand Site, avril 2015). Ceci justement afin de contraindre et de maîtriser les fréquentations : bien qu'à aucun moment cet argument ne soit mis en avant dans les documents et les conventions de gestion (autrement que de manière allusive par le vice-président du grand Site « nous, on n'y va pas les jours de grande fréquentation »), il s'agit de ne pas encourager l'accès ces jours-là en ne le facilitant pas.

Toutes les aires de stationnement ne sont pas fermées au public en période de risque DFCI. Les relevés permettent de constater que la montagne Sainte-Victoire fait l'objet d'une fréquentation continue, quel que soit le niveau du risque incendie (451 véhicules quotidiens en moyenne les jours de risque orange, 223 en risque rouge, 222 en risque noir). Leur localisation s'explique par les ouvertures permises en zone d'accueil du public en forêt (ZAPEF).

ZONES D'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT (ZAPEF)

DU 1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2014

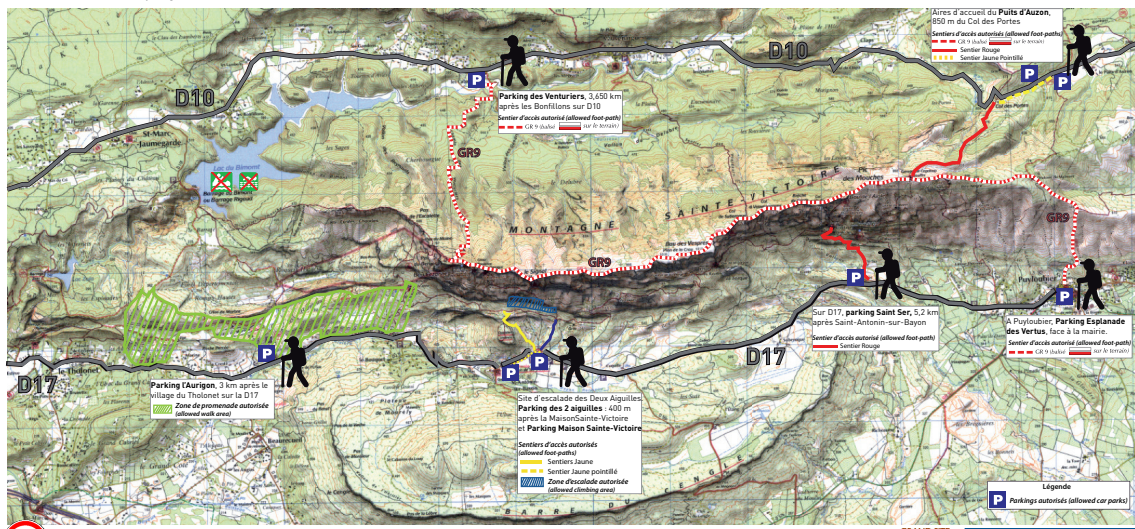
Des Zones d'Accueil du Public en Forêt (ZAPEF) sont autorisées toute la journée sauf si le niveau de danger est NOIR

Pour préparer vos balades,

- un n° de téléphone **(0811 20 13 13*)**
- un site internet
- **[www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Acces-aux-Massifs]**,

vous informent chaque jour sur les conditions d'accès aux massifs forestiers.

Feel like a walk in Bouches-du-Rhône ?
 In summer, the countryside is more at risk from fires so, to protect walkers and beauty spots, access to forested areas is regulated depending on weather conditions from 1st June to 30th September. You may "feel like a walk" but phone 0811 20 13 13 before you set out. Every day, you can find out whether the place in which you want to walk is accessible all day, open in the morning only or completely closed. The information on the voice server is available in French and English.



RESTEZ SUR LES SENTIERS. EN CAS D'INCENDIE APPELEZ LE 112.
 Please stay on the paths. In case of forest fire call 112.

LES CONTREVENANTS S'EXPOSENT À UNE AMENDE FORFAITAIRE DE 135 €.
 Warning: any infringement is liable to a fine of 135 €.

Arrêté préfectoral n°2011143-0004 du 23 mai 2011



Figure X. Carte des ZAPEF.
 Sources : Grand Site Sainte-Victoire, document consulté le 12 juin 2015.

Sur un an, 15 656 visiteurs ont été enregistrés en période de niveau orange, rouge ou noir (99 personnes/jour pour ce niveau de risque), ce qui n'est pas négligeable, grâce au dispositif de comptage automatique mis en place.

3.2.2. Le cas de la gestion des flux sur le plateau de Bibémus

Situé à l'ouest de la Montagne Sainte-Victoire, le plateau de Bibémus s'étend sur 200 ha de forêts, privées pour l'essentiel, avec, en son cœur, les carrières de Bibémus, site mondialement connu pour avoir fait l'objet de nombreuses représentations par Paul Cézanne. Cet espace présente de nombreuses problématiques des espaces naturels périurbains : questions de l'accueil des publics, de sécurité, de préservation du cadre de vie ou de paysages.

Jusqu'en 1997, ce site a fait l'objet de très peu d'aménagements, notamment en raison de son classement au titre de la loi de 1930 et de POS peu permissifs. Les premières interventions sont engagées dans les carrières afin de sécuriser le site désormais ouvert au public selon un régime de visites encadrées depuis 2006. Des éclaircies des boisements à l'abord des carrières, à proximité de l'aire d'accueil et le long du chemin de Bibémus sont engagées ainsi que leurs débroussailllements corollaires afin de réduire le risque incendie. Les abords et accès sont réaménagés, les cheminements piétons au départ d'Aix et du Tholonet réhabilités, la chaussée refaite et un système de contention réalisé tout au long de la route, afin de contenir la circulation et d'interdire le stationnement anarchique. Un parking de 40 places seulement a été aménagé à proximité des carrières (coût total des travaux : 880 000 €).

La programmation d'intervention est établie de manière à ce que chaque opération de travaux puisse s'enchaîner avec les suivantes tout en respectant les aménagements précédents. La difficulté de l'opération tient au fait que les voies d'accès (piste pompiers et de secours, chemin rural) ne traversent que des propriétés privées.

A aucun moment, le parking payant n'est envisagé, même si le projet territorial du Grand Site n'exclut pas cette solution. Elle ne fait pas partie des choix « naturels » des décideurs (entretien directeur du Grand Site).



Figure X. Réhabilitation des accès à Bibémus, février 2015.

Cliché Vincent Vlès

Dès cette étape d'étude et de programmation, les objectifs de l'aménagement du site, délégué à la Ville d'Aix-en-Provence, sont :

- de limiter et d'organiser la fréquentation automobile, avec :
 - une limite de stationnement en bout de chemin, fixée à 40 places de véhicules et une place de minibus, avec un aménagement d'une aire de stationnement paysagère, intégrée et respectueuse de l'environnement proche,
 - un aménagement de parking gratuit de dissuasion (« parking des 3 Bons Dieux ») de 165 places à l'entrée de la ville d'Aix constituant un point de départ pour les personnes désireuses d'accéder au plateau de Bibémus à pied ou en navette,
 - l'installation de panneaux lumineux en départ de chemin afin d'informer les visiteurs sur l'état de remplissage de l'aire d'accueil de Bibémus,
 - une interdiction de stationnement avec panneaux d'interdiction, système de contention de véhicules, débroussailllements de sécurité, mandatement de la fourrière pour enlever les véhicules stationnés sur des zones ou en période interdite,



Figure X. Contention le long des voies d'accès au plateau de Bibémus, février 2015.

Cliché Vincent Vlès

- limitation de la vitesse à 30 km/h sur la totalité du chemin et installation d'un « seuil » marquant l'entrée dans le secteur préservé 800 mètres avant l'aire d'accueil,
 - la mise en place de navettes gratuites régulières depuis les 3 Bons Dieux à l'occasion de l'année Cézanne (ligne 4 à partir de 2007),
 - l'amélioration des itinéraires piétons depuis les chemins du Prignon, des Provenances, de la Risante, d'Escrachoupéou, de Fontenaille et de Carcassonne par balisage, entretien des sentiers et mise en place d'un panneauage approprié,
- d'interdire l'accès les jours à risque,
 - de protéger le plateau et les carrières en réduisant le risque de développement d'incendies avec :
 - mise en place de convention de passage avec les propriétaires privés,
 - diminution raisonnée de la végétation par la réalisation de coupes et de débroussailllements, installation de trois citernes enterrées supplémentaires, accessibles aux hélicoptères bombardiers d'eau,
 - mise en place d'une stratégie d'évacuation du public et des habitants du plateau et des carrières,
 - d'améliorer et d'augmenter les moyens mis à la disposition des secours,
 - de mettre en place des moyens alternatifs d'accès au plateau,
 - d'ouvrir les carrières de façon intégrée avec encadrement de la visite des carrières par l'Office de Tourisme selon un parcours aménagé, avec un aménagement minimaliste qui considère que le site est « une grande fouille archéologique un amas de blocs et un lieu de vie végétale qu'il ne faut pas perturber. Le parcours utilise ainsi les sentiers existants, stabilisés pour éviter toute érosion due au piétinement, et des platelages de bois posés sur le sol pour franchir les espaces accidentés. Ce dispositif permet de protéger le sol en place et la végétation.
 - d'améliorer l'information du public sur les conditions de fréquentation de cet espace naturel.



Figure X. Ancien parking fermé à Bibémus, février 2015.
Cliché Vincent Vlès

La totalité de ces interventions vise à permettre au site de conserver son intégrité en réalisant des cheminements délimités et en abandonnant des coins et des recoins dont la visite ne s'avère pas essentielle, pour des questions de protection de l'équilibre naturel.

Finalement, le système d'observation mis en place met en avant la nette diminution dans le secteur aménagé en site d'accueil volontairement restreint de Bibémus et sur le GR 9, secteur des Venturiers à l'ouest de Vauvenargues (versant nord). On constate que les grands parkings augmentent le plus en nombre de visiteurs, et ceux de l'est de la montagne connaissent, quant à eux, une progression spectaculaire. À partir de ces connaissances des flux depuis les parkings, l'aménagement des accès au plateau de Bibémus montre l'efficacité de la stratégie de gestion des fréquentations pour le Grand Site sur les parkings. Dans cet ensemble d'aménagements raisonnés destiné à contenir les fréquentations selon les lieux d'accès, le secteur de Bibémus (à l'origine, avant 2006, 250 véhicules envahissent ce site qui ne compte plus aujourd'hui que 40 places) est le dernier à avoir été conçu lors du réaménagement des carrières, y compris dans ses dimensionnements (évaluation de la capacité en nombre de places). L'étude « *présentation des travaux réalisés en application du Schéma de cohérence et d'aménagement du plateau et des carrières de Bibémus* » montre également l'ensemble du travail de coordination des actions entrepris dès 1997 à la demande des habitants et riverains du plateau, l'État (DIREN), le Grand Site et la ville d'Aix-en-Provence.

3.2.3. La gestion par l'aménagement des sentiers

La deuxième action entreprise dans le cadre de la gestion globale des fréquentations repose sur l'ouverture, le calibrage et la surveillance des sentiers. Différents parcours ont été créés, à la fréquentation mesurée et contenue : sentier historique, sentier du Prieuré, parcours botanique, sentier Imoucha, sentier des Venturiers, sentier des Plaideurs...



Figure X. Sur le sentier bleu géré par le Grand Site, mardi 28 avril 2015.
Cliché Vincent Vlès

La méthode est simple. L'examen de toutes les activités ludiques et de découverte est réalisé dans un premier temps par des commissions avec des comités techniques regroupant élus et techniciens qui mettent en place des chartes (« escalade », « randonnée », « parapente », etc.). Ces comités travaillent toute l'année et font état des problèmes à traiter et des travaux aux commissions. C'est ainsi que sont gérés, en fonction des urgences, les problèmes à régler. Par exemple, « le sentier GR 9 qui monte depuis Vauvenargues avait vu se créer, dans les années 2002-2004, un certain nombre de sentes divergentes. Des problèmes d'érosion s'en étaient suivis à tel point qu'en certains endroits on ne voyait plus où était le sentier par rapport à la draille. Le problème, étudié en comité technique puis en commission, a permis au Syndicat mixte de choisir un maître d'œuvre pour construire des murets très insérés dans le paysage permettant de cantonner les randonneurs et 10 ans plus tard, les résultats sont tout à fait concluants, il n'y a plus de chemins divergents ni d'érosion ni d'étalement des cheminements. C'est donc en fonction des urgences que le Syndicat a agi : incendies, sentiers quand ils commencent à s'élargir, parkings de 1995 à 2012-2013. Aujourd'hui, avec les événements climatiques qui sont de plus en plus forts (4 éboulements en moins d'un an sur la montagne), le Syndicat est amené à intervenir plus fréquemment sur un certain nombre de sentiers qui pendant l'été se détruisent. Outre les phénomènes climatiques exceptionnels, ce phénomène est clairement identifié comme étant la résultante de la fréquentation qui a fortement augmenté : un sentier qui mesurait 90 cm de large il y a deux ans peut en compter deux mètres aujourd'hui » (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015).

Pour ce qui est de la connaissance des flux sur ces sentiers, le suivi est plus complexe : l'étude TRACES/ÉOLE de 2010 fournit une première base de 14 comptages sur les principaux itinéraires qui permettent au Grand Site d'évaluer les secteurs sensibles (Figure X).

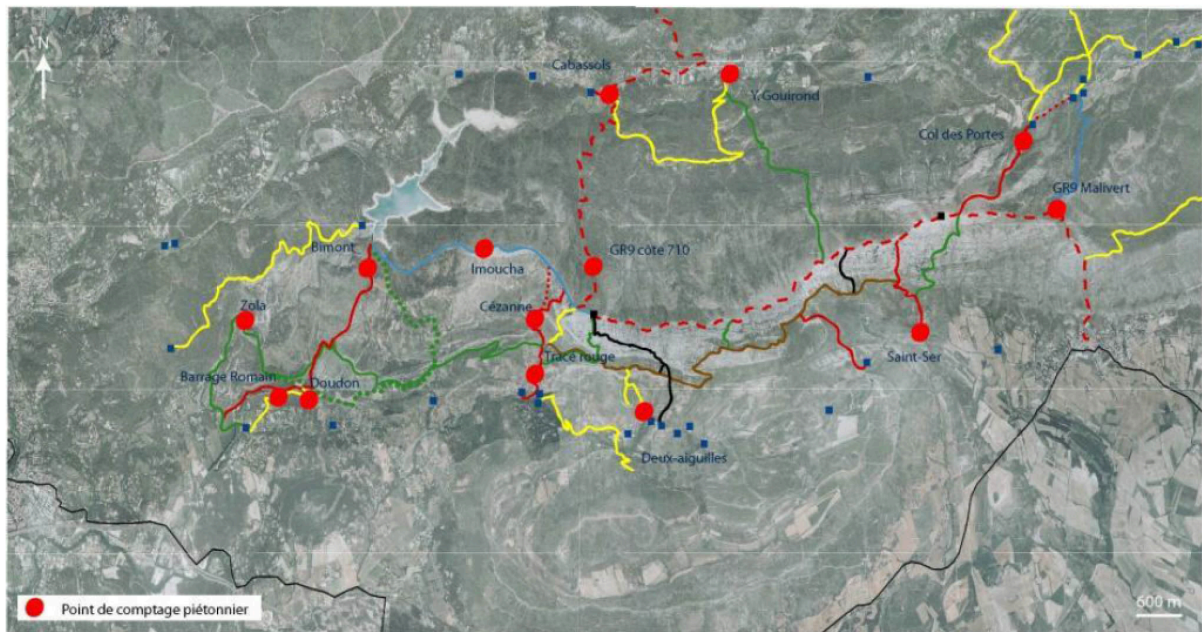


Figure X. Localisation des points de comptage sur les itinéraires de randonnée
Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.36.

La méthodologie utilisée ici repose sur des enquêtes cartographiques réalisées par les visiteurs. Une carte sur laquelle figurent les aires de stationnement ainsi que le réseau des sentiers leur est fournie pour qu'ils précisent leur itinéraire. Aujourd'hui, cette méthodologie peut se faire sur la base du « shadowing » et du « go-along » (ensemble des moyens mis en œuvre pour suivre les visiteurs disposant d'un téléphone mobile), bien que cette méthode pose de nombreux problèmes éthiques et de demande d'autorisations préalables auprès des utilisateurs. L'échantillon réalisé pour l'enquête de 2009-2010 repose sur 1 300 exemplaires (100 enquêtes par point d'enquête). Les résultats permettent de connaître les itinéraires et leurs flux respectifs, les fréquentations hors des sentiers battus, les liens entre les fréquentations sur les sentiers et les capacités d'accueil des parkings, les différents itinéraires développés depuis chaque point d'accès (par exemple 21 itinéraires qui représentent 88 % de parcours effectués depuis le parking de l'Aurigon) et les durées moyennes de randonnées (2 à 4 heures représentent 60 % du temps de présence). Les points de comptage permettent de connaître ainsi les flux, dont certains sont importants (119 100 passages au barrage de Bimont, par exemple, 50 720 au point du refuge Cézanne, ou 60 000 aux Deux-Aiguilles...), avec la répartition quotidienne (pic de fréquentation horaire, 868 en pic de passage à l'heure le 18 octobre entre 16 et 17 h sur le site le plus fréquenté).

Cette méthode permet surtout d'identifier avec certitude les lieux des « points de convergence », portions restreintes de sentiers où la pression exercée par la fréquentation piétonne est importante et provoque des dégradations dont certaines peuvent être majeures : érosion des sentiers ou dégradations de paysages ou de milieux. La probabilité d'occurrence de ces dégradations est déterminée site par site à partir du recoupement de 2 062 enquêtes sur les itinéraires (prise en compte du décompte une fois lorsque l'aller est simple, deux fois lorsqu'il y a passage en aller-retour sur le nœud). Sans surprise, l'enquête sur les itinéraires fait ressortir 6 lieux sensibles : la Croix de Provence (Figure X), le Refuge Cézanne (Figure X), le sentier Imoucha (Figure X), le col de Subéroque, le Pic des Mouches, la crête de marbre.



Figure X. Localisation des nœuds de convergence sur les itinéraires de randonnée

Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.127.

Ces méthodes permettent une cartographie de synthèse de la répartition spatiale de la fréquentation des espaces naturels avec identification de 5 niveaux d'intensité de pression par secteur. Pour autant, le zonage de ces secteurs ne donne que des identifications moyennes permettant de dresser une sorte de carte de vigilance pour les équipes des gestionnaires et des gardes, car les dégradations sont extrêmement localisées sur les sentiers (par exemple au niveau du mur du Prieuré, mais aussi sur les sentiers rouges, noirs ou même verts).

Globalement, la fréquentation annuelle estimée à 927 000 visiteurs représenterait, si les enquêtes étaient comparables – ce qu'elles ne sont pas, une augmentation d'un peu moins de 2 % par an depuis 1995. Le Grand Site en déduit « une fréquentation maîtrisée » (TRACE TPI EOLE, 2013), dans la mesure où les 145 000 visites estimées du 15 juin au 15 septembre ne représentent que 16 % de la fréquentation annuelle expliquée en partie par la restriction d'accès aux massifs naturels dans les Bouches-du-Rhône pendant la saison estivale. Pour autant, la concentration de cette analyse sur ces trois mois d'été apparaît curieuse puisque les mois les plus fréquentés sont mai et octobre. Mais, quel que soit le danger météorologique, la prévention du risque lié aux fortes fréquentations de la montagne Sainte-Victoire est contrôlée grâce à la présence permanente sur le terrain des gardes du Grand Site et du Conseil général, des assistants prévention incendie, des Comités communaux des feux de forêt, du poste estival de la gendarmerie de Saint-Marc-Jaumegarde et de l'information sans cesse renouvelée par les médias autour de la prévention risque : 300 panneaux d'information, 20 000 dépliants, un site Internet, un n° de téléphone permanent... C'est un des apports majeurs de la gouvernance de la gestion du site par le Syndicat.

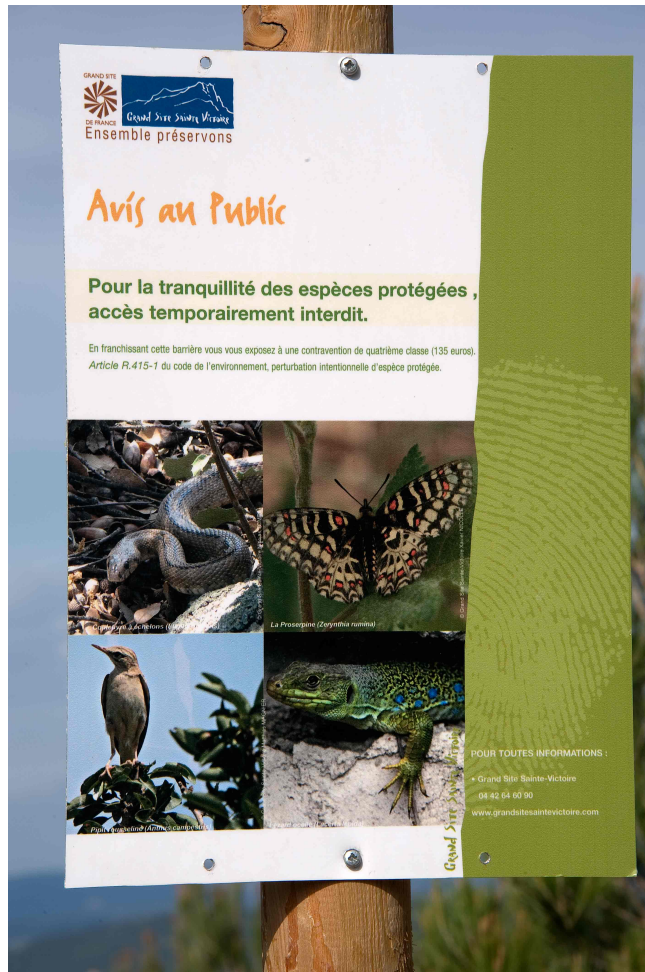


Figure X. Sur le sentier rouge vers la Croix de Provence, accès temporairement fermé (contravention de classe IV). Cliché Vincent Vlès, 28 avril 2015

La combinaison d'indicateurs variés (la connaissance de la pression sur les sentiers issue des comptages et de l'identification des « nœuds de convergence », l'érosion des sentiers, la disparition d'une espèce ou la nécessité de maintenir des lieux de reproduction hors du passage des visiteurs) permet de gérer l'impact des fortes fréquentations sur le milieu et le territoire y répond par des mesures d'accès affichées (figure X : accès temporairement fermé) ou camouflées (départs de sentiers non balisés et sans indications, comme sur le sentier bleu). Aujourd'hui, un système d'écocompteurs avec GSM permet de récolter les données avec une bonne fiabilité (Figure X) et permet de gérer presque en temps réel les flux par ce système. Il constitue l'observatoire permanent de la fréquentation mis en place suite aux différentes études méthodologiques entreprises sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte et permettant d'estimer en permanence la fréquentation du Grand Site, la répartition spatiale et temporelle du stationnement, la capacité d'accueil des parkings, la fréquentation des points emblématiques et des nœuds de convergence des cheminements sur le site.

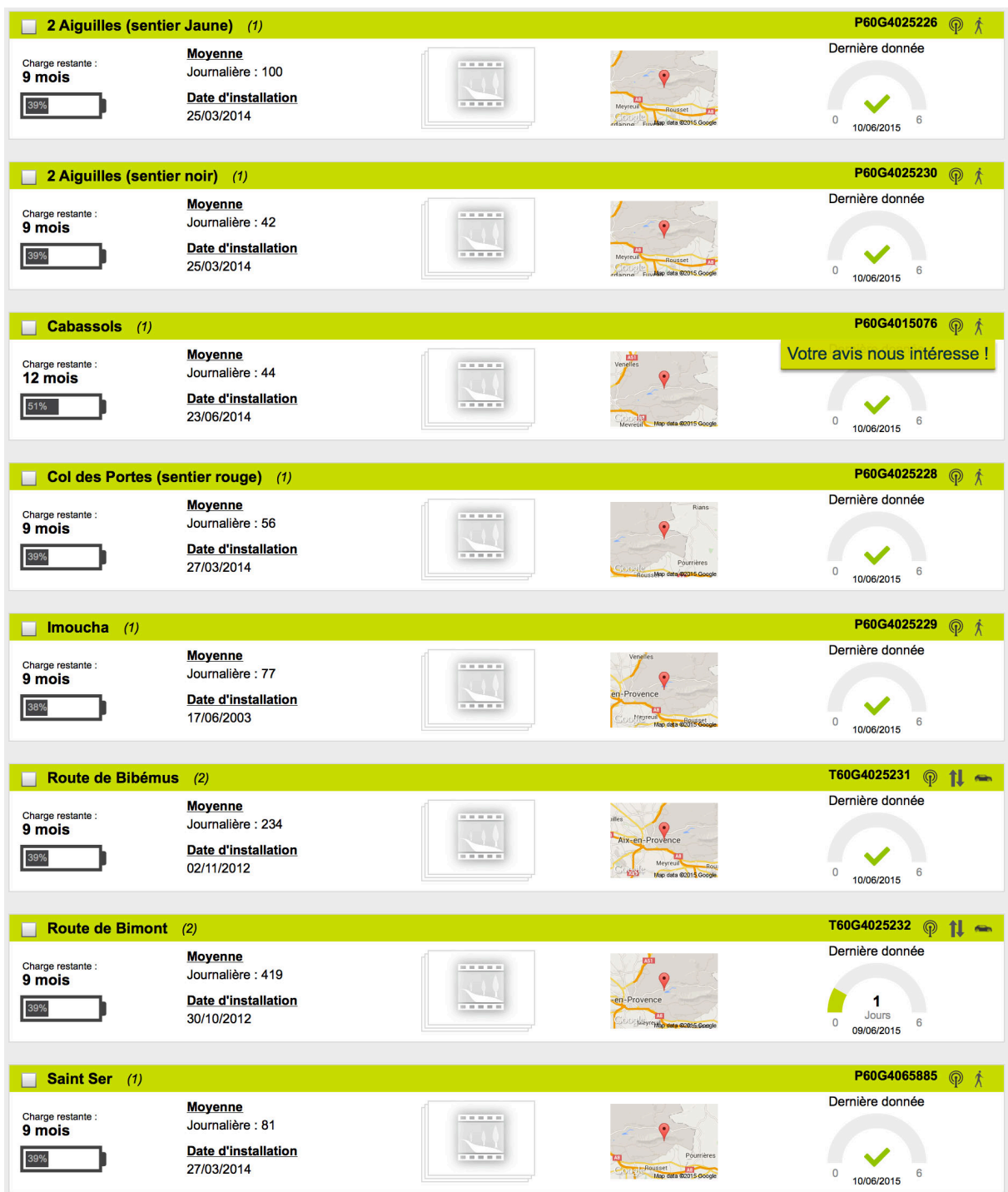


Figure X 18. Système d'observatoire avec réseau d'écocompteurs. Eco-visio.net
Tableau de bord en ligne, avec analyse des flux à partir de chaque écocompteur
Capture d'écran le 11 juin 2015

Pour autant, le Grand Site n'a pas fixé un seuil chiffré de capacité de charge qui puisse être interprété comme seuil d'intervention (« où on pourrait dire à un moment donné : on a passé les 100 personnes/heure, on n'y arrive plus », entretien chargé de mission aménagement, 3 février 2015). La gestion est pragmatique, en fonction des conditions locales et non d'un système ou d'une

procédure qui serait enclenchée lors de l'atteinte d'un niveau d'alerte (système anglo-saxon). Dans le temps et dans l'espace, la fréquentation s'étale « normalement » peu à peu vers l'Est de la Montagne, les parkings de Guillemont et de Roques-Hautes ne sont plus les seuls à connaître des journées de surfréquentation. Ces dernières deviennent de plus en plus fréquentes : jadis concentrées sur 15 week-ends lors de l'automne et du printemps, les journées de forte fréquentation se développent dorénavant les jours de beau temps et fériés toute l'année (Figure X) et obligent les gestionnaires et les gardes à la vigilance.



Figure X. Sur le sentier rouge, le dernier dimanche d'avril 2015.
Cliché Vincent Vlès

Ces principes généraux calés sur des indicateurs d'évolution du milieu naturel et de protection des espèces sont appliqués au cas par cas sur les sentiers au départ des parkings (Bimont — 200 places, les Venturiers — 50 places, Bibémus — 25-28 places)..., malgré des difficultés parfois (le service de navettes depuis le bas de Bibémus est arrêté). La capacité d'accueil dépend de situations géographiques, politiques, de sites différents. Les sentiers des Venturiers et Imoucha (Figure X) sont en permanence en adaptation, tout comme le sentier rouge (dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées depuis 1986, le Département investissant 50 000 euros dans les zones dégradées qui nécessitent d'être réhabilitées – Figure X) en raison d'écosystèmes fragiles.

De même, les pics de fréquentation ont été mesurés et analysés (par exemple le lundi de Pâques avec 3 888 visiteurs présents simultanément sur la montagne). Les dépassements de capacité touchent alors 10 % de la fréquentation totale de ces journées difficiles. La fréquentation totale annuelle des 7 principaux sentiers est connue (40 000 randonneurs annuels pour les deux principaux, 31 000 pour les deux suivants), ainsi que les 6 principaux itinéraires de promenade (130 000 visiteurs pour la liaison Bimont — Roques-Hautes).

Si la connaissance des flux est ainsi acquise, d'ailleurs avec une enquête qualitative de nature très touristique (de type « office de tourisme » : on connaît les flux, l'origine des visiteurs, leur nationalité, leur âge moyen, etc.), le report de ces flux et ses impacts sur le milieu naturel et sur le confort et la qualité de la visite sont encore peu instrumentalisés : la connaissance de l'avis des usages, les impacts sur l'environnement naturel n'ont pas été mesurés lors de ces enquêtes.

Cette gestion qualitative des fréquentations sur les sentiers a peu à peu pris le pas, dans le temps, sur celle qui avait été originellement portée sur la seule gestion des parkings

3.3. Vers une gestion systémique de la fréquentation : l'identification de principes généraux

Ces différentes expériences permettent au Syndicat mixte de mettre en place, à partir de ses expériences sur les parkings et sur les sentiers, des principes généraux relatifs à la gestion de la fréquentation (entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015). Ceux-ci reposent en priorité sur :

- le fait de ne pas surdimensionner les aires d'accueil sous prétexte que certaines journées sont surchargées (acceptation du principe des 10 jours de pics dans l'année, avec des stationnements illégaux en bord de route et ce que cela signifie en termes de mauvaises conditions de sécurité),
- le développement d'aires d'accueil paysagées, les plus intégrées possible afin d'éviter de dégrader l'image du Grand Site,
- la limitation de la surconcentration de la fréquentation sur un ou deux sites en diffusant sur les secteurs moins fréquentés, tout en préservant des espaces de tranquillité aussi vastes que possible. L'exercice est moins facile dans ce cas, car l'accès depuis Aix est plus délicat, éloigné. La vigilance y est particulière pour l'Aigle de Bonelli et peut amener à fermer quelques passages et surtout à travailler de façon très étroite avec le club des parapentistes qui survolent les deux zones,
- le choix de favoriser les fréquentations autour des villages afin de valoriser et d'apporter de la plus-value aux commerces locaux avec des boucles autour des villages (principalement sur la partie nord, au Concors et autour de Puylobier, où existent des boucles et des sentiers œnotouristiques).

L'approche de la capacité d'accueil du site reste donc très pragmatique, calée sur des interactions entre des éléments d'un système réceptif en constante évolution.

Car le constat est fait que ce n'est pas nécessairement la très grande fréquentation qui produit des destructions, mais plutôt des comportements rares, mais malveillants. La limite de capacité de charge est plus humaine que naturelle (densité de randonneurs, entretien directeur du Grand Site). À partir du moment où les parkings sont pleins, les visiteurs ne viennent pas sur les sites les plus fréquentés. Pour le directeur du Grand Site, ce sont les gens qui fixent la capacité d'accueil d'un site, notamment lorsque la visite est d'origine essentiellement locale.

Historiquement, on s'explique le « débordement » dans certains sites par le laisser-faire, notamment à partir des délaissés routiers devenus des parkings, les bords de route accessibles au parking sauvage, les flux non régulés, donc l'absence de méthode de gestion des flux. Si initialement l'investissement a porté sur l'aménagement des parkings (dans les années 1995-2000, la Montagne a investi 250 000 euros annuellement dans les parkings, aujourd'hui sa dépense est

tombée à 40 000 euros/an sur ces lieux d'accueil), le Syndicat mixte a par la suite pu investir depuis les années 2000 environ 200 000 euros dans l'aménagement des sentiers et la protection de leur environnement. Ceci a poussé l'équipe à changer de culture : l'idée de faire un paquelage de 2 mètres de large lorsqu'il y a des destructions (comme dans les pays anglo-saxons) était impossible à concevoir pour des gestionnaires de la nature de Sainte-Victoire il y a 20 ans. Récemment, au contraire, preuve de l'évolution des mentalités et de l'acceptation de l'idée de limitation de la capacité d'accueil (donc de charge), le Grand Site a réalisé une série de petits aménagements sur les sentiers pédestres afin de prévenir de la dégradation des milieux. Par exemple une petite passerelle dans un milieu humide de 100 m² qui était piétinée a fait l'objet d'un aménagement de sentier par artificialisation (caillebotis en bois) dont l'acceptation par les visiteurs, les gestionnaires et les élus est excellente. Les gestionnaires du GS estiment ainsi ne pas avoir le même regard que jadis, l'intervention par équipements de protection n'est plus un symbole d'aménagement urbain, elle n'est plus jugée comme incompatible avec l'idée de nature. La culture du « contrôle » (au sens anglo-saxon du terme, « control » = régulation) a pris une importance désormais reconnue et acceptée par tous.

3.4. De la gestion des fréquentations à l'analyse des retombées économiques

En 2010, une étude de retombées économiques du GSSV est lancée par le Réseau national, dans la continuité des deux études de retombées économiques menées en 2005 et 2006 sur le Pont du Gard et le Puy-de-Dôme. Son ambition est de traiter d'autres sujets que les seules retombées touristiques. Il s'agit par exemple d'interroger comment le label peut avoir des retombées sur l'immobilier, comment la problématique de protection contre l'incendie peut être valorisée économiquement, comment la dénomination Sainte-Victoire a un impact sur les activités par la valeur de la référence au nom, comment la démarche de Grand Site a apporté une plus-value financière au budget familial (ce que l'étude FIGESMA nomme le « consentement à payer », c'est-à-dire la valeur financière annuelle accordée par les habitants à la conservation du paysage et du site).

L'étude du CREDOC publiée en novembre 2008 sur la valeur économique et sociale des espaces naturels protégés vient appuyer cette évaluation qualitative par un ensemble d'éléments bénéfiques issus de la démarche de labellisation (CREDOC, 2008). La méthode de l'approche de l'impact sur la gestion forestière, l'immobilier, l'activité de tourisme et de loisirs, la fonction de régulation de l'écosystème (valeur de protection contre les risques naturels, valeur de la biodiversité, valeur des services fournis par les espèces), la valeur sociale du Grand Site y est détaillée, dans un premier temps sans résultats quantifiés. Cette ambition permet néanmoins de dégager quelques éléments qualitatifs pour justifier l'avantage économique apporté par le label.

L'évaluation des avantages économiques liés au Grand Site Sainte-Victoire réalisée pour le compte du Réseau des Grands Sites de France et du Grand Site Sainte-Victoire par le bureau FIGESMA en 2008-2009 (Réseau des Grands Sites, 2010) avec le soutien de l'État, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région PACA, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, du Pays d'Aix, montre que la dépense journalière pour 247 500 ménages d'excursionnistes s'élève à 6,50 € (hors frais d'acheminement, soit un montant annuel généré par la visite du Grand Site de 1,6 million €. Pour les 82 500 ménages de touristes, elle est de 141 €/jour, soit 180 millions d'€ durant un séjour assez long (9,3 jours), dont 58 millions sont directement attribuables au Grand Site. Au total, 60 millions € sont générés par l'attractivité du Grand Site Sainte Victoire, soit environ 695 emplois. Par ailleurs, les retombées fiscales (locales ou nationales) de cette fréquentation touristique s'élèvent à 8,6 millions € annuels (Réseau des Grands Sites, 2010, p. 8).

D'autre part, à partir du moment où l'appellation Côtes de Provence-Sainte-Victoire a été obtenue, le chiffre d'affaires des exploitations viticoles a été augmenté de 10 %. Le label permet ainsi de créer aussi du relationnel, du social, de la valeur économique.

Au-delà de ces retombées touristiques directes, l'approche des flux économiques générés par la valeur du nom et de l'image « Sainte-Victoire » (méthodologie de 2008 portant sur 2459 entreprises des 14 communes) montre un très fort impact sur le chiffre d'affaires des entreprises (valeur générée de 7 millions €/an pour les entreprises de la Région utilisant le nom de Sainte-Victoire).

L'approche de l'impact du Grand Site sur les valeurs immobilières montre une plus-value annuelle générée par l'effet Sainte-victoire sur l'immobilier estimé à 40 millions €, engendrant 5,7 millions € de retombées fiscales et correspondantes à 357 emplois à temps plein.

L'estimation de la valeur sauvegardée de la forêt générée par la prévention des incendies s'élève pour sa part à 12 millions d'euros par an, celle attribuée par le public à la préservation et à la bonne gestion du site (le « consentement à payer ») est de 32 millions € : c'est le montant (évalué par enquête) que les résidents considèrent qu'il faudrait consacrer à la préservation de la nature et la mise en valeur. Cette somme exprime une valeur d'attachement par le public à l'espace naturel, elle est loin d'être négligeable et permet au Syndicat mixte de rapporter l'apport économique issu de la gestion de la fréquentation et du label Grand Site à l'ensemble des financements dédiés à la préservation et à la gestion du site (dont on ne connaît pas l'ampleur du fait de la variété des financements, seul est connu le budget annuel du Syndicat mixte, soit 2,2 millions annuels)

4. Les enjeux de gouvernance pour conduire une gestion des flux et pour la définition de la stratégie de gestion

Sainte-Victoire : la gouvernance comme processus de gestion des sites et des fréquentations

Dans cet ensemble de mesures de gestion secteur par secteur, site par site, cas par cas en fonction des différents enjeux à traiter (visites, sécurité, préservation de la flore et la faune, etc.), l'État a accompagné le processus de préservation de la Montagne en la soustrayant à la pression urbaine, en assurant sa présence au niveau de l'autorité environnementale sur les programmes, en discutant de l'acceptation des contraintes avec les communes (DREAL). De son côté, la DDTM a été présente au moment de la révision des P.L.U. afin d'inscrire ces contraintes dans les documents d'urbanisme (Commune de Saint Marc Jaumegarde, 2003 ; Commune de Vauvenargues, 2008 ; Commune de Jouques, 2008 ; Commune du Tholonet, 2012).

Pour les élus locaux, l'économie touristique est qualifiée « d'importante, mais pas vitale pour l'économie » (entretien vice-président du Grand Site, 28 avril 2015). Si l'Office du tourisme du Pays d'Aix, qui gère toute la fréquentation en termes de promotion, a compris ce que pouvait

apporter un label à l'économie du territoire, les élus du Grand Site n'ont pas tenu à aller trop loin. À un moment, il fut même question pour ce territoire d'aller vers une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais les élus communaux ont déclaré refuser cette possibilité par « peur du trop-plein » (entretien vice-président du Grand Site). La saturation des espaces, des routes, montre déjà des chiffres qu'ils évaluent comme importants, les habitants disent éviter ces jours-là leur visite. S'ils ne se déclarent pas, non plus, dépossédés par le label, les élus des villages se déclarent « saturés » en haute saison (au mois de mai, par exemple). Apporter plus par une fréquentation augmentée n'est pas un argument qu'ils jugent « convaincant ». Déjà les contraintes estivales (fermeture pour des questions de sécurité) rendent la gestion difficile. Les propriétaires fonciers se plaignent de leur « manque de liberté » dû au classement (droits à construire, autorisations préalables du service départemental d'architecture). Un sentiment de contrainte est perçu par les élus, qui en témoignent (entretien vice-président du Grand Site, 28 avril 2015). Les élus cherchent donc un équilibre qu'ils savent difficile entre le développement et la protection. Ici, c'est « *Cézanne qui attire, le Grand site en tant que tel, j'en suis moins sûr* ».

Par ailleurs, 70 % des pratiques relèvent de la randonnée ou de la promenade des Aixois, d'où des retombées économiques directes faibles en termes de flux financiers du tourisme (quelques nuitées pour les gîtes ou les campings), pour des contraintes fortes. Les maires à l'origine de la démarche (le maire de Beaurecueil, par exemple, est à l'origine de la démarche depuis 1989) ont suivi pas-à-pas la construction de cette politique en affirmant une stratégie d'équilibre entre reboisements, contrôle de l'urbanisation, contrôle des flux, une dynamique somme toute très maîtrisée. Les collectivités qui sont directement impactées par la fréquentation et sa gestion dans le massif ont souhaité que les villages conservent un caractère rural. L'idée de miser sur une attractivité augmentée par le Grand Site semble un peu suspecte à certains, notamment à ceux qui président aux destinées du Syndicat mixte. La vocation de leur commune n'est pas d'accueillir beaucoup plus de population : leur territoire est assez grand, en partie protégé et la gestion des parkings notamment dans le domaine de Roques-Hautes (ces 500 ha gérés par le Conseil départemental au titre la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles avec la gestion associée de l'accueil) ou dans le domaine privé pour lequel le Grand Site agit, n'est pas directement en prise avec les questions des aménagements pour la régulation des flux.

Cette gouvernance acceptée par toutes les communes est favorisée par l'intervention forte du Conseil général/départemental qui, historiquement, a mis en œuvre une politique ambitieuse d'acquisitions foncières, désormais complétée par la politique de gestion de l'ensemble des propriétés (y compris les 80 % privés), régulée par le Grand Site. La collaboration des collectivités territoriales avec le CRPF et les autres regroupements de propriétaires s'est également fondée sur cette approche très mesurée en termes d'ouverture aux publics.



Figure X. La propriété privée représente 80 % du territoire. Ici, le château de Vauvenargues, propriété de la famille Picasso (1 000 ha de forêts), 30 avril 2015.

Cliché Vincent Vlès

Pour les élus locaux, ce qui semble le plus difficile à expliquer, à transmettre auprès de leurs populations, c'est ce à quoi sert, quel est l'objectif visé par un Grand Site de France. Certes, l'étude sur les retombées économiques les y aide. Pour autant, ces collectivités évitent en général de s'engager dans la gestion patrimoniale de Sainte-Victoire, n'en ayant d'ailleurs pas toujours les moyens financiers. Aussi, le label est assez peu connu des habitants eux-mêmes. Cela tient au fait que tous repoussent le tourisme de masse : « *on est en Provence, il y a d'autres accroches, Aix, etc.* » (entretien vice-président du Grand Site). Si le dispositif actuel de gestion des flux est jugé satisfaisant à leurs yeux, leur intérêt se porte plutôt sur la protection du territoire communal pour certains (Puyloubier, Vauvenargues, Beaurecueil et... Jouques qui souhaite toujours le classement de la partie nord de son territoire, la montagne de Vautubière) ou sur le maintien de disponibilités foncières permettant son urbanisation pour d'autres, en frange Sud du massif (Rousset, Châteauneuf-le-Rouge).

Enfin, on peut noter que les craintes suscitées par la construction métropolitaine ont pu encourager le développement des politiques de protection du GSSV. Pour certains élus, opposés au projet métropolitain en cours, celui-ci pourrait conduire à une extension des zones urbaines, ce qui expliquerait finalement que certaines communes aient demandé au Grand Site d'engager une démarche qui puisse apporter une meilleure protection des territoires communaux concernés (entretien vice-président du Grand Site). Il en va par exemple de toute la « jupe Sud » (de Beaurecueil à Puyloubier – Figure X, mais avec plus de difficultés le long des grandes voies de circulation vers Châteauneuf-le-Rouge, Rousset) qui souhaite s'inscrire dans une démarche paysagère avec le souhait d'une directive paysagère, à l'image de celle des Alpilles, qui puisse être reprise ensuite dans les documents d'urbanisme. Celle-ci est d'ailleurs déjà inscrite dans le SCOT et a été concrétisée avec une demande déposée auprès de la DREAL.



Figure X Vue sur Puyloubier depuis Bau des Vespres, alt. 1010 m, 30 avril 2015.
Cliché Vincent Vlès

L'obtention du label en 2004 a incontestablement été une reconnaissance au niveau national de la qualité du site et de la gestion de l'accueil du public sur ce site. L'équipe s'appuie sur ce label pour travailler avec les professionnels d'e-tourisme et le label est un atout dans l'argumentaire et la discussion. L'Office du Tourisme d'Aix, un des deux à trois plus importants de France en termes de nombre de visiteurs reçus, a longtemps travaillé uniquement pour la Ville d'Aix. La Communauté d'Agglomération, en se transformant en Office de Pays d'Aix, a modifié complètement sa politique et a intégré totalement la coordination et l'animation de l'ensemble des produits et visites dans le Pays, dont la Montagne fait partie avec son million de visiteurs annuels. Dans cette dynamique, le Syndicat va signer en 2015 une « Charte Sainte Victoire Grand Site de France et Tourisme durable en Pays d'Aix » dans laquelle il se reconnaît dans une politique de protection des paysages, une politique de l'offre et plus seulement une politique de réponse à la demande (« *c'est nous qui décidons notre offre, qui est une offre de découverte et d'expérience des lieux* »). Les accompagnateurs sont également encadrés par le Syndicat et l'Office de Tourisme qui souhaitent les accueillir. Avec les viticulteurs, des partenariats permettent de développer, au-delà des offres nouvelles dans le cadre du label (sentier des vigneron de Sainte-Victoire — label tourisme handicap), la façon dont ils peuvent être des acteurs, sur leur propriété, de la biodiversité (réalisation de nichoirs, propositions de fiches d'actions, réalisations de mares, haies fleuries...) et donnent aux exploitants un accès au mécénat.

*

* *

Sainte-Victoire apparaît comme un cas d'école tant au niveau des processus de construction d'un schéma d'ensemble (non promu en tant que document de planification rigide, mais affirmé davantage en tant que guide d'action autour d'un projet partagé) de la gestion de la fréquentation autour de la charge (« socialement ») admissible qu'au niveau de la gestion de l'activité économique et sociale dans un site classé de grande taille (22 500 ha, 3^e site classé de France), avec un partenariat de cogestion, entre l'État et les collectivités territoriales, permanent et sans faille, y compris au niveau des autorisations réglementaires, et ce malgré quelques avis divergents (la commune de Jouques, par exemple, souhaitant que tout le territoire de la commune soit classé, ce qui ne fut pas réalisé). Dans cette gouvernance d'ensemble, le rôle du Grand Site est très important dans la mesure où il permet une connaissance intime du terrain du point de vue naturaliste, mais également du point de vue économique, social et politique, puisqu'il est associé à la gestion réglementaire du site et à son développement. Ce dispositif de jeu d'un ensemble partagé par tous les niveaux et par tous les acteurs permet une gestion de la capacité de charge « vécue » au plus près, de manière plus souple que ne l'aurait réalisé une application stricte des textes relatifs à la préservation de la nature ou à la mise en sécurité de secteurs entiers. Il est notable que cette gouvernance bénéfique ait été renforcée par un contexte associatif apaisé. Bien avant l'apparition du dialogue sur Internet et sur les réseaux sociaux, l'expérience Sainte-Victoire impose une évidence : la gestion de la capacité de charge d'un site exceptionnel n'est pas figée, elle se construit au jour le jour dans l'échange et le partage.

Vincent VLES
Emeline HATT

Documents consultés

- ASSOCIATION POUR SAINTE-VICTOIRE, 1990, *Contribution des Associations au Livre Blanc sur l'avenir de Sainte-Victoire*, Le Tholonet, 22 p.
- BAILLY É., FAUDUET É., DE-BIASI G., VILLANI D., 2003, *Victoire de la Sainte-Victoire !, Projet de fin d'études sur la sécurité sur le massif de la Sainte-Victoire*, Aix-en-Provence : ENTE, 69 p.
- BELTRA S., MICHAUD H., 2008, *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur : ZNIEFF n° 13-118-100 Montagne Sainte-Victoire-Plateau du Cengle et des Brégnières – Le Devançon*, Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DIREN PACA, 5 p.
- BELTRA S., MICHAUD H., 2008, *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur : ZNIEFF n° 13-149-100 Massif de Concors, Plateau de Peyrolles, Montagne des Ubacs, Bois de Ligoures*, Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DIREN PACA, 4 p.
- BOUCHEZ S., COURBON M.A., RAVEL N., 1990-1991, *Les chemins de Sainte-Victoire*, mémoire de maîtrise d'aménagement du territoire, Université d'Aix-Marseille, 87 p.
- COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX, 2003, *Présentation des travaux réalisés en application du schéma de cohérence et d'aménagement du plateau et des carrières de Bibémus*, dossier technique, 21 p.
- COMMUNE DE JOUQUES, 2008, *Plan local d'urbanisme, rapport de présentation*, n. p.
- COMMUNE DE SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON, 2010, *Schéma de gestion écopaysagère du plateau du Cengle*, 22 p.
- COMMUNE DE SAINT-MARC JAUMEGARDE, 2003, *Plan d'occupation des sols, rapport de présentation*, n. p.
- COMMUNE DE VAUVENARGUES, 2008, *Plan local d'urbanisme, rapport de présentation*, n. p.
- COMMUNE DU THOLONET, 2012, *Plan local d'urbanisme, rapport de présentation*, n. p.
- CREDOC (CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE), 2008, *La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés. Le cas du Grand Site Sainte Victoire*. Cahier de recherche n° 247, 39 p.
- DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER, 2010, *Politiques publiques et territoires. Mémo à l'intention des élus*, Préfecture des Bouches-du-Rhône : DDTM, 8 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR, 2014, *La loi montagne, guide d'application en région PACA*, Marseille : DREAL PACA, 44 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR, 2009, *Organigramme DREAL PACA 2009*, 1 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR, 2015, *Organigramme DREAL PACA 2015*, 1 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 1992, *Sainte-Victoire 1992 Projet de réhabilitation Oppidum de Saint-Antonin*, avant-projet définitif, n. p.
- DUJIN A., MARESCA B., 2008, *La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés, le cas du grand site Sainte-Victoire*, Cahier de recherche n° 247, Paris : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, 39 p.
- FIGESMA, 2008, *Évaluation des avantages économiques liés au Grand site Sainte-Victoire*, Syndicat Mixte du Grand Site Sainte-Victoire, 14 p.
- FRAPNA, 2004, *La circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le point législatif et réglementaire à l'usage des élus du département de l'Isère*, 14 p.
- GABERT P., 1998, *Un parc naturel départemental de la Sainte-Victoire ?*, rapport du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, adopté en Séance Plénière du 19 mai 1998, 5 p., Grand site Sainte-Victoire.
- GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE, 2001, *3^e rencontres des gestionnaires des grands sites*, 79 p.

- GRAVA RI-BARBAS M., GUICHARD-ANGUIS S., 2003. INTRODUCTION. IN GRAVA RI-BARBAS M., GUICHARD-ANGUIS S. (DIR.), Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle. Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 9-22.
- GRILLET A., 1995, *Aménagement pour l'accueil du public sur le massif Sainte-Victoire, Rapport de stage de maîtrise*, IUP Génie de l'environnement, s.e., n. p.
- LALOT S., 1993, *Programme d'aménagement des aires d'accueil, rapport n° 1, inventaire de l'état actuel des parkings et priorités d'aménagement*, Direction régionale de l'Équipement, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 29 p.
- LALOT S., 1995, *Programme d'aménagement des aires d'accueil, rapport n° 2, cahier des prescriptions techniques relatives à la conception des aires d'accueil*, Direction régionale de l'Équipement, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 14 p.
- LALOT S., 1995, *Programme d'aménagement des aires d'accueil, rapport n° 3, dispositions pour la limitation du stationnement le long des routes d'accès au massif*, Direction régionale de l'Équipement, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 9 p.
- LE LOUARN P., 2002, *Le droit de la randonnée pédestre*, col. Environnement, Victoires Édition (diffusion PUF), 208 p.
- LECOQ J.M., PARIS A., 1996, *Fréquentation et gestion des espaces naturels périurbains en zone métropolisée méditerranéenne de l'aire marseillaise*, s.e., 113 p.
- MILLE LIEUX SUR LA TERRE, 2004, *Vers un schéma d'interprétation de la montagne Sainte-Victoire*, Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors — Sainte-Victoire, 57 p.
- MINISTÈRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA NATURE, 1992, *Méthodologie des plans d'interprétation*, Atelier technique des espaces naturels, 77 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, 2013, *Décret du 23 août 2013 portant classement d'un site*, Journal officiel de la République française, texte 9/58., 1 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, 2011, *Cahier de recommandations pour la réalisation d'aménagements cyclables dans les espaces protégés*, 91 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1994, « L'application de la loi relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels (loi n° 91-2 du 3 janvier 1991) », *guide l'élu et des administrations*, 35 p.
- NECTOUX Ph., RICHEZ G., 1996. *Aspects de la fréquentation touristique et récréative du massif Sainte-Victoire, résultats de l'enquête auprès des usagers, sommaire du rapport final*, novembre 1994 — novembre 1995, Syndicat intercommunal du massif Sainte-Victoire, Université de la Méditerranée, Université de Provence, Ministère de l'Environnement-DIREN PACA, n.p.
- PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, DIREN PACA, 2003, *Catalogue départemental des sites classés, Montagne Sainte-Victoire*, fiche 4, 2 p.
- PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, DREAL PACA, n.d., *Site classé 93C00003 Massif du Concors*, 1 p.
- RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE, 2010, « Évaluation des avantages économiques liés au Grand site Sainte-Victoire », *Le fil des grands sites n° 7*, www.grandsitedefrance.com, 26 p.
- SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE, 1973, *Fréquentation et protection de Sainte-Victoire*, Le Tholonet : SEM SCP, 26 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2004, *Vers un schéma d'interprétation de la montagne Sainte-Victoire*, Aix-en-Provence, 57 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2004, *Label Grand site de France*, Aix-en-Provence, 37 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2006, *Natura 2000 « Sainte-Victoire »*, *Document d'objectifs, tome 2 : mesures de gestion*, Site d'importance communautaire, 76 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2010, *Demande de renouvellement de labellisation* Grand site de France, Aix-en-Provence : Grand Site Sainte-Victoire, 45 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2013, *Organigramme Grand site Sainte-Victoire*, Beaurecueil, GSSV, 2 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2013, *Budget*, 1 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2014, *Tout naturellement. La lettre du Grand Site Sainte-Victoire*, n° 22, janvier 2014, 8 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2015, *Tout naturellement. La lettre du Grand Site Sainte-Victoire*, n° 24, janvier 2015, 8 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, Conseil Général Bouches-du-Rhône, Bouches-du-Rhône Tourisme, n.d., *La fréquentation touristique du domaine de Roques-Hautes et de la Montagne Sainte-Victoire, dossier de presse*, Aix-en-provence, 16 p.

SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, n.d., *Carte des sites classés Sainte-Victoire, Concors et Natura 2000*, 1 p.

SYNDICAT MIXTE DU MASSIF SAINTE-VICTOIRE, 1995, *Inventaire des potentialités et propositions pour un réseau de sentiers*, Peyrolles : Centre permanent d'initiation à la forêt provençale, 68 p.

TRACES TPI EOLE, 2010, *Mission d'assistance méthodologique et mise en œuvre technique d'un observatoire de la fréquentation sur le Grand Site Sainte-Victoire, Restitution des études quantitative et qualitative*, Grand Site Sainte Victoire, 167 p.

TRACES TPI EOLE, 2013, *La fréquentation de la montagne Sainte-Victoire, synthèse des données 2009-2010, analyse des évolutions depuis 1995*, Aix-en-Provence : Grand Site Sainte-Victoire, 20 p.

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, Faculté des Sciences économiques, 1996, *Enquête de fréquentation Sainte-Victoire*, 33 p.

UNIVERSITÉ DE PROVENCE, U.F.R. de Géographie, Syndicat intercommunal du Massif de Sainte-Victoire, 1996, *Enquête de la fréquentation du massif Sainte-Victoire, principaux résultats*, Aix-en-Provence, ARPE-DRE, 27 p.

VOURC » H A, Urbanis, 1999, *L'esprit des lieux et la gestion des grands sites, Actes des premières rencontres des gestionnaires de grands sites*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 113 p.

VOURC » H A., Urbanis, 1999, « *Vaut le détour !* », *les grands sites*, Atelier technique des espaces naturels, Section Française d'ICOMOS, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 75 p.

Tables

Table des entretiens au 11 juin 2015

Montagne Sainte Victoire			
Nom et fonction	Coordonnées		Date, lieu de rendez-vous, entretiens
Hervé Béguin, Chargé de mission aménagement et patrimoine	Grand Site Sainte-Victoire Ferme de Beurecueil 66 allée des Mûriers 13 100 Beurecueil 04 42 64 60 90	3 février 2015 Maison du Grand Site	Vincent Vlès Emeline Hatt
Philippe Maigne – directeur du Syndicat mixte Grand Site de France	Syndicat mixte Grand Site Sainte-Victoire Ferme de Beurecueil 66 allée des Mûriers 13 100 Beurecueil 04 42 64 60 90 philippe.maigne@grands- sites-de-france.com	29 avril 2015 Maison du Grand site	Vincent Vlès Sylvie Clarimont Emeline Hatt
Jean-Yves Vourgères Inspecteur des sites	DREAL PACA Allée Louis Philibert 13100 Le Tholonet 04 42 66 65 23	27 avril, Dreal Tholonet	Vincent Vlès Emeline Hatt
Daniel Rozec Agent d'accueil	Maison du site Sainte- Victoire (randonnée-tourisme) Vauvenargues	30 avril 2015, Vauvenargues	Vincent Vlès
Joël Mancel	Mairie de Beurecueil	28 avril, Mairie de	Vincent Vlès

Maire de Bearecueil, Vice-Président du Grand Site	Avenue Louis Sylvestre 13 100 Bearecueil 04 42 66 92 90	Bearecueil	Sylvie Clarimont Emeline Hatt
---	---	------------	----------------------------------

Tableau des figures

En attente de la synthèse de tous les textes/sites.